

**L'éditorial
d'Arlette
Laguiller**
p 3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

LUTTE
OUVRIÈRE
UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 1917 - 29 avril 2005 - prix : 1 €

Constitution européenne

**Du concret
pour les patrons,
des mots creux
pour les
travailleurs**

Textile

**Le patronat
gagne sur
tous les
tableaux**

p.10 et 11

100 ans du PS

**Un parti
qui fut
socialiste**

p. 4

Togo

**La mascarade
d'une dictature
soutenue par
la France**

p. 15

14, 15 et 16 mai

**La fête de
Lutte Ouvrière**



p. 8-9

M 06189 - 1917 - F. 1,00 €



Sommaire

Leur société

- P 4** ■ Parti Socialiste
- P 5** ■ Référendum : d'après eux, le chaos
■ Une constitution « sociale »
- Loi Fillon : le ministre épinglé
- P 6** ■ Viticulteurs en colère
- P 7** ■ Loi Fillon : la matraque contre les lycéens
■ Les indemnités du PDG de Carrefour : un scandale
- La légende de la désindustrialisation
- P 10** ■ La « déferlante » du textile chinois : démagogie
■ La grève à la SNCM
- Un patron qui ne doute de rien

Tribune

- P 6** ■ Textile : « Mesures de sauvegarde »... des profits

Dans le monde

- P 15** ■ Togo : nouvelle mascarade électorale
■ Maroc : les mineurs d'Imini libérés
- Espagne : quand un serviteur du pape en appelle à la désobéissance civile.
- P 16** ■ Irak : les tortionnaires américains se disculpent
■ États-Unis : profits records
- Ile de la Réunion : ouvriers thaïlandais à 200 euros par mois
- Paludisme : un fléau pour les plus pauvres

La fête 2005

- P 8 et 9** ■ Programme, animations

Dans les entreprises

- P 11** ■ La redoute Roubaix : exploitation accrue
■ Textile à Calais : les capitalistes investissent en Asie
- P 12** ■ Rhône : Arkéma et Rhodia économisent sur la sécurité
■ Paris : Hôpital Saint-Antoine
- Carrefour : retraite dorée et profits
- P 13** ■ Arsenal de Lorient : après l'ouverture du capital de DCN
■ Centre de tri de Bordeaux-Bègles : les agents manifestent
- Grenoble : fin de grève chez les postiers

Il y a 90 ans

- P 14** ■ Le massacre des Arméniens

• Un « Revenu de solidarité active »

Pour aider les patrons à embaucher à bon compte

Douste-Blazy, ministre de la Famille et de la Santé, espère peut-être faire oublier qu'il taille allègrement dans le droit de bien se soigner. Il se donne des allures « sociales » en reprenant à son compte des propositions du rapport sur « la famille, la vulnérabilité et la pauvreté » qu'il a commandé au président d'Emmaüs.

Plus de 3,5 millions de personnes, dont un million d'enfants, selon les chiffres officiels, vivent aujourd'hui sous le seuil de pauvreté - 532 euros pour une personne seule et 828 euros pour un couple en 2003. L'objectif affiché par ce rapport

serait de ne plus avoir d'enfant pauvre en France... d'ici à 2020. En attendant, le ministre, lui, se fait de la publicité à bon compte, sans attendre seize ans.

Bien souvent, trouver un travail ne permet pas de sortir de la pauvreté, constate ce rapport. La perte de la CMU complémentaire et d'éventuels frais de garde des enfants suffisent à réduire à néant l'augmentation d'un couple ayant retrouvé un emploi à temps plein. Un allocataire du RMI voit souvent ses revenus diminués quand il retrouve un emploi, y compris à mi-temps. Comment pouvoir vivre décemment de son tra-

vail ? « La première condition est de rémunérer correctement le travail », répond le rapport établi par Emmaüs. En conséquence, il serait logique d'augmenter l'ensemble des salaires. Alors qu'aujourd'hui, selon l'Insee, le travail d'un million de salariés ne leur permet même pas de franchir le seuil de pauvreté, ni les patrons ni le gouvernement ne veulent de cette augmentation des salaires. Alors Douste-Blazy saisit l'occasion de reprendre un ersatz, le « revenu de solidarité active » (RSA) censé rendre plus attractif le retour à l'emploi pour les bénéficiaires des minima sociaux. Ce

RSA intégrerait une partie des prestations sociales actuelles qui pourraient être cumulées, de manière dégressive, avec un salaire. Borloo, le ministre de l'Emploi, s'est empressé de souligner « qu'une large part des mesures préconisées par le rapport sont d'ores et déjà mises en œuvre » dans le cadre du plan de cohésion sociale. Après la prime pour l'emploi ou le RMA, il ne s'agit que d'une énième version pour aider les patrons à s'exonérer du paiement d'une partie du salaire, plutôt que d'une aide aux chômeurs.

Annie ROLIN

• Gaz de France

Ça gaze pour les futurs actionnaires

Après une augmentation de 5,2 % des tarifs du gaz le 15 novembre dernier, il est question d'une nouvelle hausse substantielle en juillet prochain. Comme à chaque fois, GDF invoque « les coûts d'approvisionnement, indexés sur les prix du pétrole ».

L'argument ne tient pas. La production de Total dans le monde entier est l'équivalent de la consommation française, et le groupe affiche des profits records. Preuve que la revente de gaz est largement profitable. Quant à GDF, son bénéfice a dépassé le milliard d'euros en 2004, et le dividende versé a progressé de 30 %. Pour l'instant, ce dividende va entièrement à l'État, puisqu'il est l'unique actionnaire de GDF, dont il détient la totalité du capital. Mais, bientôt, des capitalistes privés pourront en bénéficier, puisqu'une vente de 25 à 30 % du capital de GDF est annoncée. Le coup d'envoi de cette privatisation a été donné le 4 avril, avec des chiffres susceptibles d'allécher les actionnaires : GDF vise, pour 2005, un bénéfice en hausse de 50 % et

une augmentation de l'ordre de 40 % du dividende, qui devrait être suivie d'un doublement par rapport à 2005 d'ici à 2007 ou 2008. Du bluff ? Peut-être. Mais il y a tout de même une part de réalité dans ces fanfaronnades : l'aggravation des conditions de

travail des employés de Gaz de France et l'annonce de la nouvelle hausse des tarifs.

Pour ne pas augmenter les votes en faveur du non, le gouvernement a choisi de reporter la date de la privatisation après le référendum. Mais le paquet

cadeau à destination des actionnaires est ficelé. Si GDF annonce dès maintenant une hausse des tarifs pour cet été, c'est pour rendre plus alléchante encore l'entrée des capitaux privés dans GDF.

Jean SANDAY

• Déclarations d'impôts sur Internet

Dur, dur...

Le ministère des Finances avait voulu faire moderne en proposant une déclaration d'impôts sur Internet. Et il avait voulu passer pour généreux en proposant 20 euros de réduction d'impôts aux contribuables internautes. Mais au lieu du million et demi de personnes attendues, plus de trois millions se sont connectés, et sur le Net, c'est devenu... niet.

Mais les informations ne passent pas non plus entre Devedjian, le ministre de l'Industrie, qui annonce qu'on peut envoyer une déclaration

papier jusqu'au 15 mai sans craindre de payer les 10 % de retard, et Coppé, le porte-parole du gouvernement, qui annonce que, sans déclaration Internet, la date limite à retenir est celle des déclarations papier, le 4 avril...

Le gouvernement avait annoncé haut et fort qu'Internet allait simplifier la déclaration pour les salariés et le travail des employés du service des impôts, tout comme la carte Vitale avait simplifié le travail des employés de la Sécurité sociale. Simplifier, cela reste à voir, mais en tout

cas, Douste-Blazy en avait profité pour « justifier » ainsi la suppression de 1 970 emplois dans les caisses pour 2004-2005, et cela avant même de vérifier que la télétransmission diminuerait vraiment la charge de travail.

En tout cas le bug des feuilles d'impôts montre qu'il y avait loin des déclarations du ministère à la réalité. C'est toujours la même chose avec ce gouvernement : des effets d'annonce, mais aucun moyen. Et donc... il s'est planté comme un vulgaire ordinateur !

Cédric DUVAL

LUTTE OUVRIÈRE

Union Communiste (Trotskyiste) - membre de l'Union Communiste Internationaliste L'Union Communiste trotskyste qui publie Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui le communisme et le socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte Ouvrière est édité par la société Editions d'Avron - 6, rue Florian 93500 Pantin - Téléphone : 01 48 43 65 58 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1^{er} janvier 1970 - Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. - Tirage : 14 000 exemplaires. Impression : Rotos 93 - 3, rue du Parc 93150 Le Blanc-Mesnil, téléphone : 01 48 14 21 65. - Commission paritaire des publications n° 1009 185576.

Lutte Ouvrière c/o Editions d'Avron 6, rue Florian - 93500 Pantin. Lutte Ouvrière (Ile-de-France) c/o Editions d'Avron 153-155 Avenue Jean-Lolive - 93500 Pantin.

Lutte Ouvrière sur Internet :

www.lutte-ouvrière.org
www.union-communiste.org
e-mail : journal@lutte-ouvrière.org

Téléphone : 01 48 10 86 20
Télécopie : 01 48 10 86 26

Soutenez-nous financièrement

Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à : « Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière » et sont à envoyer à LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 Paris Cedex 18.

Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti Lutte Ouvrière conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées. Les dons d'une personne physique à un parti politique sont plafonnés à 7 500 euros par an. Tout don supérieur à 150 euros doit être versé par chèque. Seuls les dons versés par chèque ouvrent droit à la réduction fiscale prévue par la loi.

Adresser toute correspondance à :
LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS

ABONNEZ-VOUS ! à Lutte Ouvrière et Lutte de Classe

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Ci-joint la somme de :
par chèque à l'ordre de Lutte Ouvrière

Tarif des abonnements	Lutte Ouvrière		Lutte de Classe
Destination :	6 mois	1 an	10 numéros
France, DOM-TOM	18 €	35 €	15 €
DOM-TOM avion	25 €	50 €	21 €
Europe, Afrique, Proche et Moyen-Orient	30 €	60 €	21 €
USA, Canada	35 €	70 €	25 €
Autre Amérique, Asie, Océanie	43 €	85 €	32 €

Envois sous pli fermé : tarifs sur demande

L'éditorial

d'Arlette Laguiller

Éditorial des bulletins d'entreprise
du 25 avril

Un « non » qui se renforce



Les partisans du « oui » n'en finissent pas de répéter sur un ton dramatique que la France ne peut pas se permettre d'être le seul pays à dire « non » à la Constitution européenne. Mais le « non » pourrait bien l'emporter aussi ailleurs, si l'on en juge par les résultats du sondage publié en Hollande le 23 avril, qui donnait, pour la première fois, le « non » vainqueur, avec 52 % des voix.

Évidemment, le nombre de référendums où le « non » pourrait l'emporter est limité, puisque dans cette Europe dont on nous affirme qu'elle est en marche vers son unité politique, il y a, pour ratifier le projet de Constitution, pratiquement autant de procédures que de pays différents. Seuls neuf d'entre eux ont choisi de recourir à un référendum. Et quatre, parmi ceux-là, sont si peu sûrs du verdict des urnes qu'ils n'ont donné qu'un rôle consultatif à ce référendum, le Parlement devant trancher en dernier lieu.

C'était précisément le cas de la Hollande, à ceci près que le gouvernement de ce pays, où le « oui » était jusque-là majoritaire dans les sondages, s'est ensuite engagé par avance à respecter le résultat du référendum. Chirac ne doit plus être le seul à maudire son imprudence !

La situation, en Hollande, est la même qu'ici. Les possédants sont favorables à cette Constitution, qui est faite pour eux, pour permettre le fonctionnement à vingt-cinq de ce marché commun nécessaire à la bonne marche de leurs affaires et qui ne comptait que six membres à sa naissance. La grande majorité des hommes politiques, qu'ils soient de droite ou qu'ils se disent de gauche, dont le métier est de défendre les intérêts de la bourgeoisie, sont aussi favorables à ce projet de Constitution, tout comme la grande majorité des journalistes politiques ou économiques. Mais les classes populaires ont toutes les raisons d'être méfiantes devant un texte qui, en fait de « social », ne contient que des phrases creuses.

Les travailleurs ne peuvent évidemment qu'être favorables à la disparition des frontières qui séparent les peuples et qui maintes fois dans le passé les ont opposés par la guerre. Mais ce n'est pas sur cela qu'on nous demande de voter le 29 mai. Il s'agit d'approuver un texte qui non seulement présente le système capitaliste comme le meilleur, voire le seul possible, mais qui ne cherche absolument pas, bien au contraire, à tirer vers le haut les pays où les conditions d'existence des travailleurs sont les moins bonnes, ou les pays où les libertés démocratiques sont les plus réduites.

L'instauration d'un salaire minimum européen, qui permettrait à tous les travailleurs de vivre décemment, et qui éviterait la concurrence entre salariés ? Il n'en est pas question. Les patrons sont trop contents de cette situation où ils peuvent trouver de la main-d'œuvre à bas prix. La réglementation du droit de grève ? Laissée au bon vouloir des États membres, qui ont ainsi la liberté d'y introduire toutes les limitations possibles. Le droit au divorce, à l'IVG pour les femmes ? Aux États membres d'agir comme bon leur semble, et de faire, si cela leur chante, des interdictions de l'Église catholique des lois s'appliquant à tous les citoyens.

Si la majorité des électeurs français répond « non » à la Constitution européenne, ils ne seront donc pas forcément les seuls. Mais même si cela était, où serait le problème ? Chirac et Raffarin d'un côté, Hollande de l'autre, ont voulu ce référendum. Ils nous posent une question, mais maintenant qu'ils sont inquiets quant à la réponse qu'ils vont recevoir, ils nous affirment qu'un « non » serait une catastrophe.

Eh bien, nous n'avons aucune raison de céder à ce chantage. À ce texte rédigé dans le seul intérêt du grand patronat on ne peut que répondre « non », tout en sachant que ce « non » à la Constitution ne nous évitera pas d'avoir à répondre tous ensemble « non » aux tentatives des classes dirigeantes de revenir sur tous les acquis de la classe ouvrière.

Arlette LAGUILLER

• Fillon et le lundi de Pentecôte

Une journée à ne pas donner aux patrons

Le ministre de l'Éducation, Fillon, s'en prend aux enseignants qui demandent aux parents de ne pas envoyer leurs enfants à l'école le lundi de Pentecôte. « *Ceux qui demandent ça ne se préoccupent pas de l'intérêt des élèves, a-t-il déclaré samedi 23 avril, ils n'ont pas envie de travailler le lundi de Pentecôte, il faut dire les choses comme elles sont.* »

Pas de chance pour lui, la principale fédération de parents d'élèves, la FCPE, appelle de son côté à ne pas envoyer les enfants en classe ce jour-là, s'appuyant sur le fait que cette journée de solidarité ne peut concerner les élèves, qui ne sont pas salariés et ne peuvent donc y contribuer financièrement.

Du coup, Fillon s'en prend aussi à l'ensemble des salariés : « *On est dans un pays où tout le monde refuse le moindre effort de solidarité* », ajoute-t-il. Travailler une journée gratuitement pour le plus grand profit de leurs employeurs, voilà ce que les salariés refusent, eux qui sont les seuls à se voir imposer un effort auquel échappent les patrons. Cela n'a rien à voir avec la solidarité, et il faut bien être un ministre méprisant pour tenir de tels propos.

Car quand on fait appel à la solidarité, c'est souvent dans la population et en premier lieu dans les milieux populaires que l'on répond présent. Lors du dernier Téléthon, plus de 100 millions d'euros ont été recueil-

lis, les dons réels étant même supérieurs aux promesses. Un mois après le tsunami dévastateur en Asie du Sud-Est, les organisations humanitaires françaises avaient reçu 190 millions d'euros, somme qui a dû augmenter par la suite.

Alors, que Fillon et les patrons gardent pour eux leurs discours sur la solidarité. Et il faut souhaiter que, le lundi 16 mai, les enseignants et l'ensemble des salariés sachent lui faire ravalier ses leçons de morale en lui montrant ce qu'ils pensent de cette « journée de solidarité » à la sauce gouvernementale.

M.L.

Le 1^{er} mai, manifestons !

Trois millions de chômeurs en France et des millions d'autres dans tous les pays d'Europe ; la précarité généralisée ; des retraites amputées ; des services publics en déliquescence ; le niveau de vie des classes populaires qui baisse... Ce sont là autant de raisons de participer à toutes les manifestations organisées à l'occasion du 1^{er} mai.

Ces manifestations seront pour les travailleuses et les travailleurs une façon de faire entendre leur protestation contre les attaques du patronat et des gouvernements qui se succèdent à leur service. Ce sera aussi une façon d'affirmer leur opposition à une Constitution qui n'apporte rien de positif aux travailleurs

des divers pays européens et d'affirmer que non seulement les classes ouvrières des différents pays d'Europe, mais les exploités du monde entier ont les mêmes intérêts.

« Prolétaires de tous les pays, unissez-vous », n'est pas, comme voudraient le faire croire tant de possédants et de politiciens de droite comme de gauche, une formule dépassée : c'est une perspective pour le présent et l'avenir. Alors rendez-vous dans toutes les manifestations du 1^{er} mai, et notamment

**à Paris
14 h 30
place de la
République**

• Jospin,

Le retour ?

Après avoir déclaré qu'il abandonnait la scène politique au soir du 21 avril 2002, Lionel Jospin se lance à nouveau dans l'arène. Il aurait fait sensation, nous dit-on, lors de la cérémonie organisée à l'occasion du centième anniversaire du Parti Socialiste, qui se tenait dans les locaux de la bibliothèque nationale dite François Mitterrand.

Un symbole pour celui qui réclamait un « *devoir d'inventaire* », qui supposait qu'il avait l'intention de porter un regard critique sur la carrière et l'action de ce même Mitterrand. Il s'en est arrêté à la formule.

Jospin n'est pas le premier dirigeant politique qui annonce qu'il quitte la scène pour préparer son retour dans le rôle de sauveur. Pour certains, il s'agit de sauver la France ; pour l'instant, il ne s'agit pour Jospin que de se porter au secours du

« oui » au référendum, accessoirement du PS. Mais cette entreprise de sauvetage n'est peut être qu'une étape, après ces trois ans de pénitence, qui lui ont permis, pense-t-il, de se refaire une virginité politique.

Un volet de sa diatribe concernait le communisme et plus généralement l'extrême gauche. « *Rendre des comptes, cela nous distingue (le PS) de l'extrême gauche et des communistes*, a-t-il ajouté (...). *Il ne reste rien aujourd'hui de la révolution d'Octobre, si ce n'est la restauration du capitalisme et le retour de l'autoritarisme* ». Bien curieuse façon d'appeler l'Histoire à son secours. La Révolution n'aurait donc servi, selon Jospin, qu'à restaurer le capitalisme, voire n'aurait eu d'autre issue que cette restauration. Rappelons-lui seulement que le socialisme de gouvernement, le sien donc, porte, rien qu'en France, la responsabilité d'avoir été largement impliqué dans les sales guerres



d'Indochine et d'Algérie, ou de la participation de la France, aux côtés des Américains, lors de la première intervention en Irak, en 1991. On pourrait aisément allonger cette liste. Et bilan pour bilan, la révolution d'Octobre reste pour nombre d'hommes et de femmes encore porteuse

d'espoir, malgré les crimes du stalinisme. Bien plus porteur d'espoir que des hommes comme Blair, Schröder ou... Jospin qui n'offrent aucune perspective de sortir de ce système ce dont le PS, s'il était honnête avec sa propre histoire, devrait tirer le bilan.

Dans son effort pour rappeler l'histoire du PS, Jospin a évoqué l'entrée de Jules Guesde, qui avait combattu la perspective de la Première Guerre impérialiste mondiale avant qu'elle ne se déclenche et qui était entré dans le gouvernement belliciste français, cautionnant l'effort de guerre de ce dernier. « *Depuis cette date, je n'ai jamais pris les discours dits de gauche pour argent comptant* » a-t-il conclu. Mais pourquoi éprouve-t-il le besoin de remonter si loin dans le temps ? Il aurait pu tout simplement s'appuyer sur les discours qu'il faisait en 1997, quand il a pris la direction du gouvernement et que beaucoup n'ont pas oublié.

Il est vrai que beaucoup de travailleurs sont vaccinés contre les discours dits de « gauche », y compris celui de Jospin.

Jean-Pierre VIAL

• Il y a cent ans

Jaurès présidait à la naissance d'un parti socialiste... pour la lutte de classe.

Le téléfilm sur Jaurès, présenté par France 2 le lundi 25 mai, a au moins eu le mérite de montrer clairement que le Parti Socialiste SFIO (Section française de l'Internationale ouvrière) se donnait explicitement pour but à sa naissance la collectivisation des grands moyens de production, par la lutte de classe.

Commémorant le centenaire de la naissance de ce parti, François Hollande, secrétaire actuel du Parti Socialiste, peut toujours déclarer : « *Notre parti est l'héritier de la SFIO, née dans la salle du Globe en avril 1905* », la ressemblance n'est pas évidente. Mais il est vrai qu'Hollande ajoute à ses ancêtres politiques « *d'autres partis et clubs socialistes qui à Épinay, en juin 1971, le refondèrent* », ce qui est bien plus proche de la vérité, même si c'est en 1969 que naquit le nouveau Parti Socialiste, le congrès d'Épinay étant celui qui vit Mitterrand réussir son OPA sur cette formation politique.

Dans la SFIO des origines, les ambiguïtés étaient certes présentes. En effet, à la fin du XIXe siècle, le succès rencontré par les idées socialistes dans l'opinion populaire amenait certains hommes politiques à y adhérer, en accommodant les

références au socialisme aux besoins de leur carrière. Entre 1899 et 1902, l'un d'entre eux, Millerand, fut même ministre dans un gouvernement où siégeait également le général Gallifet, l'un des généraux qui avait dirigé, trente ans plus tôt, la répression contre la Commune.

Quand les socialistes organisaient la classe ouvrière

Mais le mouvement socialiste comptait aussi dans ses rangs des militants soucieux d'organiser des travailleurs, bravant la répression, et dont beaucoup connurent la prison.

Jusqu'en 1905, les socialistes restèrent divisés en plusieurs partis. Certains, avec Jaurès, avaient soutenu la participation ministérielle de Millerand puis, pendant un temps, le gouvernement du Bloc des gauches, avec les radicaux, qui lui succéda, tandis que d'autres, comme Lafargue, Guesde et Vaillant, militaient pour défendre l'indépendance politique du prolétariat.

Cependant, Jaurès se montrait attaché à l'unification des socialistes et, comme d'autres dirigeants socialistes, il se sentait moralement engagé par l'Internationale ouvrière à laquelle il appartenait. Or, lors du congrès international

d'Amsterdam, en août 1904, une résolution fut votée demandant l'unification des socialistes en France. Dans les mois qui suivirent, une négociation s'engagea entre les Français, sur la base des principes de la social-démocratie allemande, le parti le plus important de l'Internationale ouvrière.

Des principes pour l'avenir

Ces principes étaient une mise au point, après les dérives des années précédentes. Ainsi, les socialistes qui s'unifiaient affirmaient « *leur commun désir de fonder un parti de lutte de classe qui, même lorsqu'il utilise au profit des travailleurs les conflits secondaires des possédants (...) reste toujours un parti d'opposition fondamentale et irréductible à l'ensemble de la classe bourgeoise et à l'État qui en est l'instrument* ». Ce « parti de classe » se fixait pour objectif de « *socialiser les moyens de production et d'échange, c'est-à-dire de transformer la société capitaliste en une société collectiviste ou communiste* » et pour moyen « *l'organisation économique et politique du prolétariat* ». Même s'il militait pour « *la réalisation des réformes immédiates revendiquées par la classe ouvrière* », il n'était pas « *un parti de réforme, mais un parti de lutte de classe et de révolution* ». Conséquence

immédiate, il refusa de voter « *les crédits militaires, les crédits de conquête coloniale, les fonds secrets et l'ensemble du budget* ».

Ces principes furent ratifiés par 286 délégués présents à ce congrès qui se tint du 23 au 25 avril 1905. Six mois plus tard, le nouveau parti enregistré déjà plus de 34 000 cotisants dont le quart appartenaient à des fédérations majoritairement ouvrières, la Seine, le Nord, la Gironde et l'Allier.

La SFIO gagna ensuite en influence. En 1906, malgré le refus de certains parlementaires de rejoindre le parti unifié, la SFIO compta plus de cinquante députés, davantage que n'en avaient les groupes éclatés, et leur nombre atteignit 75 en 1910 et 102 sur 595 en 1914.

La faillite

Mais avec ce développement, l'illusion d'une victoire du socialisme par les élections se renforça, alors que les menaces de guerre se précisaient. L'opposition à cet affrontement entre les bourgeoisies rivales pour le repartage du monde semblait commune aux socialistes de tous les pays. La volonté de s'y opposer fut plusieurs fois réaffirmée aussi bien en France qu'en Allemagne et que dans les congrès successifs de l'Internationale, jusque dans les jours qui précédèrent le début de la

guerre de 1914.

À la veille du conflit, Jaurès fut assassiné par un exalté d'extrême droite, et nul ne peut dire avec certitude comment il aurait réagi. Mais dès que la guerre éclata, les dirigeants des partis socialistes, en France comme en Allemagne, tournèrent leur veste et appelèrent les travailleurs à y participer au nom de la « patrie ». Les principes affirmés en 1905 étaient ouvertement piétinés.

Malgré tout, une fondation utile

Mais il resta cependant dans tous les pays une minorité de militants pour maintenir le flambeau du socialisme et s'insurger contre la barbarie de la guerre impérialiste. Quand une vague révolutionnaire secoua l'Europe en 1917-1920, et que par dizaines de milliers des jeunes travailleurs se tournèrent vers les idées socialistes, ils fournirent au mouvement communiste (l'étiquette « socialiste » étant désormais entachée par la trahison de 1914) une grande partie de ses cadres.

Dans la filiation ainsi établie, la SFIO de 1905 avait joué un rôle capital. Celle qu'évoque les Hollande et les Fabius n'est que son fantôme.

Jean SANDAY

• Référendum

D'après eux, le chaos

D'après les partisans du « oui » la victoire du « non » au référendum du 29 mai plongerait le pays dans un chaos institutionnel, économique et politique. Raffarin résume cela en une phrase : « *Le non porte le désordre* ».

Bien sûr la victoire du non empêcherait, par définition, la Constitution européenne de Giscard de s'appliquer. Mais si cela compliquerait bien un peu les choses pour l'organisation de l'Europe du capital, cela ne changerait rien de fondamental car les grands trusts qui dominent l'Europe ne soumettent pas leur pouvoir, ni même la façon dont ils l'exercent, aux suffrages populaires. La situation resterait ce qu'elle est : un chaos pour les classes populaires et un paradis pour les classes dominantes.

Mais c'est surtout du point de vue de la situation politique française que les partisans du oui, politiciens ou journalistes, prédisent un « séisme » en cas de victoire du non. Ils avaient employé ce terme le 21 avril 2002, lorsque Jospin avait été écarté du second tour de l'élection présidentielle, ne laissant en piste que Chirac et Le Pen. Pour ces gens-là, les électeurs, particulièrement ceux des couches populaires, seraient à nouveau tentés par « un coup de balai » contre les partis qui gouvernent, se laisseraient à nouveau conduire par « les frustrations et la cécité », bref, le « spectre du 21 avril hante la campagne électorale ».

Hollande ne pouvant pas, et pour cause, convaincre l'électorat populaire qu'il a intérêt à approuver cette Constitution, essaie du moins de le convaincre que c'est mal de voter non. Il enfonce donc le clou en déclarant que : « *Le Pen n'a pas besoin de faire campagne puisque les partisans du "non" le font pour lui* ». Jospin également a redit aux électeurs de gauche qu'en votant pour d'autres que lui, ils avaient assuré la présence de Le Pen au deuxième tour et qu'il ne fallait pas qu'ils refassent le même geste en votant non au référendum.

Cette façon d'assimiler le vote non au vote pour Le Pen n'est, encore une fois, qu'une façon de faire du chantage vis-à-vis de l'électorat de gauche. Ce chantage avait fonctionné en 2002 lorsque la gauche avait appelé à voter Chirac contre Le Pen, au deuxième tour de l'élection présidentielle. Jospin, alors Premier ministre d'un gouvernement dit de « gauche plurielle », grossissant la menace inexistante d'une victoire de Le Pen au second tour, avait réussi à

passer sous silence le fait que c'est sa politique antiouvrière qui lui avait fait perdre des millions de voix... et Chirac avait tiré les marrons du feu avec 82 % des voix.

Il n'est pas dit que cela marche de nouveau. La droite emploie vis-à-vis de son électeur des arguments du même tonneau (oui ou la catastrophe) parce qu'elle ne peut quand même pas dire tout net : « *Vous êtes contents de la situation actuelle ? Alors votez oui pour que ça continue* ». Cet argument pourrait être convaincant pour une partie de l'électorat de droite, mais, au contraire, il repousserait l'électorat du PS. Alors la droite demande à ses électeurs de voter oui pour échapper au « désordre » prédit par Raffarin ou à « l'isolement de

la France » redouté par Sarkozy.

Pour couronner le tout, les tenants du oui, de Hollande à Sarkozy, accusent les électeurs des classes populaires de perturber le scrutin, parce qu'ils voteraient non pas sur la Constitution elle-même, mais en fonction de leur situation actuelle (bas salaires, menaces de licenciements, chômage, etc.) alors qu'on ne leur demande évidemment pas leur avis sur tout ça.

Ça, c'est un argument, car enfin où irait-on si les travailleurs se mettaient vraiment à voter, et surtout à agir, en fonction de leurs intérêts réels ? Et dans ce cas-là que pourraient faire les gouvernements ? Dissoudre le peuple, peut-être ?

Paul GALOIS

Une Constitution « sociale » ?

Les partisans du « oui » à la Constitution européenne insistent tous sur les avancées « sociales » incluses dans ce texte, et ne peuvent prononcer trois phrases sans que ce mot soit mis en avant.

Le traité constitutionnel prône une économie de marché ? Oui, mais il s'agit d'une économie « sociale » de marché. Du côté gouvernemental, de Villepin a déclaré dans *Le Parisien* que « *le traité impose une clause sociale dans tous les domaines et pour tous les pays* », tandis que Raffarin, sur un site Internet, affirme que « *l'Europe apporte des sécurités sur le statut social* ». Les socialistes Strauss-Kahn et Delanoë, favorables à la Constitution, y voient un texte qui « *dessine l'Europe que nous voulons : une Europe politique (???) et sociale* », comme ils disaient déjà l'an passé ; « *L'Europe sociale passe par le oui* », reprend le Parti Socialiste dans sa campagne actuelle.

Mais il ne suffit pas de saupoudrer un texte avec le mot « social » décliné sous toutes ses formes pour que cela change sa nature. Dans ce système capitaliste, les plans de licenciements qui jettent à la rue des travailleurs par milliers sont eux aussi qualifiés de « sociaux », tout comme sont « sociales » les parts de gâteau que possèdent les actionnaires des entreprises ! Et si l'on cherche, derrière les mots, en quoi cette Constitution pourrait être favorable aux travailleurs européens, on ne trouve rien de concret : rien sur une éventuelle lutte contre le chômage qui affecte les travailleurs

de tous les pays d'Europe, ni sur un salaire minimum commun ou une limitation des horaires de travail ; pas de législation commune prenant en compte les droits que les travailleurs de chaque pays ont conquis. Rien sur les systèmes de santé ou de retraite qui soit un progrès par rapport à ce qui existe actuellement, ni sur les droits au divorce ou à l'avortement. Toutes ces lois vont continuer à être votées pays par pays, comme auparavant, et ne pourront être favorables aux travailleurs que si ceux-ci imposent, par leurs luttes, qu'elles le soient.

Et puis, bien que ce texte, fait pour réguler les échanges économiques entre les États européens, n'ait rien de « social », cela n'empêche pas les tenants



Les partisans du oui essaient de rajouter partout le mot « social ». Les salariés montrent ce qu'ils pensent de leur politique sociale passée et présente.



du oui d'affirmer sans vergogne qu'il défend obligatoirement des idéaux progressistes, puisque « la France » en est à l'origine ! Passons sur le fait que l'initiateur en est Giscard d'Estaing, ancien président de la République pas spécialement connu pour être un défenseur des intérêts des travailleurs. Mais quand un proche de Barnier déclare que « *les grands gagnants du non seraient les chantres de l'Europe libérale à l'anglo-saxonne* » ou quand Raffarin et Villepin se font les défenseurs des services publics « à la française » qui seraient mieux protégés par la Constitution, on est en plein surréalisme. C'est bien ce gouvernement qui, poursuivant le travail entrepris par les précédents gouvernements socialistes, privatise à tour

de bras afin de récupérer des fonds, qui réduit le nombre de fonctionnaires en France, qui supprime des bureaux de postes, des lignes de chemin de fer, ferme des services dans les hôpitaux, voire même des hôpitaux entiers, etc.

Les grands mots creux ne peuvent masquer une réalité bien concrète à laquelle la Constitution n'apporte aucune réponse : le chômage, la misère qui s'accroît, une dégradation importante des services publics. C'est cela, le « modèle social français » tel que le vivent les travailleurs de ce pays, et que l'on veut nous présenter comme un progrès.

Marianne LAMIRAL

• Loi Fillon

Le ministre épinglé comme un cancre

Le Conseil constitutionnel vient de biffer plus de la moitié du devoir bâclé de l'élève Fillon, cette loi qu'il a fait voter il y a peu de temps.

Les deux articles incriminés concernent l'orientation générale de la loi et les moyens concrets pour la mettre en œuvre !

Le premier est recalé « *en raison de l'évidence de son contenu* ». Il est vrai que cet article réaffirme que « *l'objectif de l'école est la réussite de tous les élèves* » et que « *compte-tenu de la diversité des élèves, l'école doit reconnaître et promouvoir toutes les formes d'intelligence pour*

leur permettre de valoriser leurs talents ». Fillon est ainsi accusé d'enfoncer des portes ouvertes.

Le second article supprimé évoquait longuement dans un rapport annexe les « moyens programmés » pour atteindre les objectifs de la loi. Fillon est accusé par ses copains du Conseil constitutionnel d'avoir fait état de moyens dont « *la formulation était peu claire* ».

Auteur de lapalissades, rédacteur balourd, vraiment pas de quoi pavoiser pour celui qui se prend pour le premier maître d'école du pays.

Fillon avait pourtant été mis

en garde avant le vote de sa loi. Mais en cancre têtue, il a voulu passer outre à ces avertissements.

Il déclare que cette censure partielle ne va pas l'empêcher d'avancer dans l'application de sa loi qui va aggraver la sélection sociale et alourdir la tâche des personnels.

Cette déconvenue, toute formelle qu'elle soit car elle ne touche pas le fond de la loi, ne peut qu'encourager à continuer de dénoncer celle-ci et la politique gouvernementale en matière d'éducation.

Michel ROCCO

Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction.

C'est pourquoi ils s'expriment chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à celles de la majorité,

TRIBUNE

Textile : « mesures de sauvegarde »... des profits

Voilà seulement trois mois que le marché de l'Union Européenne est librement ouvert aux importations de textile en provenance du monde entier. Trois mois qui ont suffi, selon le patronat du textile regroupé au sein d'Euratex et représenté par Guillaume Sarkozy – son frère ! –, pour mettre le secteur au bord du gouffre.

Les médias sont les haut-parleurs tonitrueux de cette campagne, semant l'inquiétude dans l'opinion : les importations chinoises et indiennes, parfois qualifiées de « tsunami », auraient augmenté jusqu'à 500 % et détruiraient mille emplois par jour en Europe. C'est le dernier avatar du « péril jaune ».

Plus hypocritement, on met en avant l'intérêt de pays, parmi les plus pauvres du monde : le textile chinois ou indien risquerait d'évincer du marché européen les produits du Maghreb, de l'île Maurice ou encore du Bangladesh, réduisant au chômage des centaines de milliers d'ouvriers.

Les bureaucrates de l'Union Européenne se disent également sur la brèche. Peter Mandelson, le commissaire européen au Commerce extérieur, annonçait une enquête pouvant déboucher sur « des mesures de sauvegarde ». En clair, le rétablissement de barrières à l'entrée. L'Europe emboîterait ainsi le pas aux États-Unis. En matière de textile, cela fait pourtant plus de trente ans que les pays occidentaux bénéficient, à titre « transitoire » prétendument, de mesures d'exception au libre-échange dans le cadre du GATT puis de l'OMC, organisme où se négocient les règles du commerce international. C'est en 1974 qu'étaient adoptés les arrangements multifibres (AMF) censés permettre aux pays riches de s'adapter progressivement à la concurrence du textile en provenance des pays à bas salaires.

En fait, les AMF durèrent jusqu'en 1994, année où un autre traité, les accords textile-vêtements (ATV), prit le relais, censé organiser un démantèlement sur 10 ans, jusqu'au 1^{er} janvier 2005, des règles antérieures.

Les arrangements multifibres illustrent bien la capacité des pays riches à violer les principes qu'ils imposent au reste du monde. Dans le cadre du GATT, puis de l'OMC, les représentants occidentaux ont imposé l'interdiction des barrières autres que les droits de douane (plus faciles à négocier, selon eux) et obligé tous les participants à accorder un traitement égal à tous leurs partenaires commerciaux, sans discrimination. Or les arrangements multifibres ne sont pas des droits de douanes, mais des quotas, et ils sont arbitrairement imposés, pays par pays, produit par produit. L'hérésie absolue !

Ces modalités conviennent parfaitement aux intérêts du patronat européen du textile, notamment français et italien. Producteurs de textiles, chaînes de vêtements, grandes surfaces ont depuis belle lurette

internationalisé la majeure partie de leur production. Tantôt en délocalisant vers des pays à bas salaires, tantôt en sous-traitant auprès d'entreprises de ces mêmes pays. Mais produire sous d'autres cieux perdrait une partie de son intérêt s'il fallait payer des taxes au moment de rapatrier les marchandises. Pas question non plus d'ouvrir largement le marché européen aux concurrents issus du tiers monde. De ce point de vue, les accord multifibres représentent le compromis parfait : entrée libre pour telle catégorie de produits issue de tel pays, quota étroit pour telle autre. Autant dire que les fabricants de prêt-à-porter ont obtenu un accord... sur mesure !

Bien entendu, la « sauvegarde de l'emploi » est le cadet des soucis de Guillaume Sarkozy et consorts. Au contraire, les AMF ont fourni le cadre idéal pour redéployer la production d'Europe occidentale vers les pays à bas ou très bas salaires, Europe de l'Est, Afrique du Nord, Asie du Sud-Est, etc. Ainsi, Gap représente 40 % des exportations textiles du Cameroun et les H&M et autres Camaieu s'approvisionnent largement en Chine. Ceux-là même qui s'étranglent en constatant que l'Union perd 1000 emplois par jour dans le textile depuis le 1^{er} janvier, reconnaissent... qu'elle en perdait déjà quotidiennement 500 auparavant. Les trois décennies de « protection » n'ont pas empêché la perte de millions d'emplois à l'échelle européenne. Aujourd'hui, la libéralisation complète du secteur risquerait surtout d'intensifier la concurrence et de rogner un peu les marges. La « sauvegarde » que réclament les industriels aujourd'hui est surtout celle... de leurs profits maxima !

L'Union Européenne accordera peut-être au lobby patronal du textile ce qu'il réclame, mais pas sûr car d'autres groupes de pression ne veulent pas courroucer la Chine. Mais rappelons que dans le domaine agricole, les États-Unis et l'Europe ont montré leur pouvoir de prolonger indéfiniment un dispositif de subventions qui viole leurs prétendues règles du commerce international.

Les trois dernières décennies sont là pour prouver que, sauvegarde ou pas, le protectionnisme ne sauvera aucun emploi. L'argument patronal est cousu de fil blanc. Et les travailleurs d'Europe, de Chine ou du Maghreb auraient tort de se sentir en concurrence. Tous ensemble, ils seraient largement en situation de tailler un costume aux exploiters du textile, et autres, en donnant vie et chair à la formule de Karl Marx, d'actualité en ce premier mai : « *Travailleurs de tous les pays, unissez-vous* ».

Julien FORGEAT

Convergences Révolutionnaires n° 38 (mars-avril 2005)

Bimestriel publié par la Fraction

Dossier : Amérique du Sud : Une nouvelle gauche... contre les travailleurs.

Articles : Les lycéens contre la loi Fillon : quand la jeunesse s'invite dans la lutte de classe - La SNCF, dévoreuse d'emplois - Journaux : sous presse ou sous pression ? - La Côte d'Ivoire : la population entre trois feux - Le projet de manifeste de la LCR : une déclaration d'amour aux altermondialistes.

Pour se procurer ce numéro, 1,5 euro, ou s'abonner (1 an : 9 euros ; de soutien : 15 euros) écrire à :
LO, pour la Fraction, BP 233-75865 Paris Cedex 18
ou Les Amis de Convergences, BP 128-75921 Paris Cedex 19
Sur le Net : <http://www.convergencesrevolutionnaires.org>

Leur société

• Viticulteurs en colère

La concentration jusqu'à plus soif ?



Le 20 avril, des milliers de viticulteurs du Languedoc-Roussillon ont manifesté dans les rues de Narbonne. Ils réclamaient que le gouvernement prenne des mesures afin d'empêcher leurs revenus de baisser et demandaient des aides financières, des allègements de charges et même que l'État leur achète directement leur production sous la forme d'une « distillation d'urgence », comme cela se fait chaque fois qu'il faut « écouler l'excédent ».

Bref, les viticulteurs veulent le genre de faveurs que l'État accorde automatiquement aux grands groupes capitalistes et, de temps en temps, en général avant une élection ou après l'incendie d'une préfecture, aux petits et moyens exploitants agricoles.

Les viticulteurs du Midi produisent la majeure partie de ce qu'on appelle le vin de table et le vin de pays. Ce vin est de moins en moins consommé : en 20 ans 240 000 hectares de vignobles de cette catégorie ont été arrachés. Le vin de table ne représente plus que 30 % de la production française contre plus de 60 % (25 millions d'hectolitres) pour le vin d'appellation contrôlée. Les pouvoirs publics poussent donc les vigneron qui le peuvent à changer de métier ou à « faire le choix de la qualité ». Encore faut-il que le terroir le permette, que l'agriculteur trouve les crédits nécessaires pour changer ses vignes et son matériel et que sa nouvelle appellation trouve des acheteurs.

Car la « crise du vin » ne concerne pas seulement les producteurs de vin de table. Elle touche aussi les producteurs de vins d'appellations contrôlées. La concentration dans le secteur de la distribution soumet les viticulteurs aux grands groupes de distribution (Carrefour, Auchan, Leclerc) qui peuvent quasiment imposer leurs prix aux petits producteurs, même regroupés en coopératives. Or le vin est essentiellement produit par des petits producteurs et il est distribué à 75 % par les grands magasins. Les viticulteurs subissent ainsi le sort de tous les producteurs agricoles.

Dans le même temps les vignobles de Californie, d'Australie, du Chili, etc., se sont développés en superficie et ont amélioré la qualité de leurs vins. Ce sont des vignobles bien plus rentables que les vignobles français, parce qu'ils sont cultivés sur une large échelle, avec des moyens de culture et de vinification industriels. Par exemple, il y a en Australie 123 000 hectares pour 1 200 propriétés, ce qui fait 100 hectares par vignoble en moyenne,

produisant un vin de qualité uniforme, à comparer à la moyenne de 8 hectares par exploitation viticole en France. Sur le marché mondial, chasse gardée des vins français depuis des centaines d'années, la part des appellations contrôlées recule tous les ans. La hausse des prix du vin compense pour l'instant la baisse des ventes, d'après les statistiques gouvernementales, mais il y a quand même 56 millions d'hectolitres qui ne trouvent pas preneur au niveau mondial et ce sont les petits vigneron qui risquent de trinquer les premiers.

Des petits paysans viticulteurs aux capitalistes de la distribution

Chez les viticulteurs, comme dans toute la paysannerie, il y a un monde entre le paysan qui travaille sa terre, la foule des petits patrons qui vivent bien et même très bien mais sont à la merci de forces qui les dépassent (le marché mondial, le Crédit Agricole, l'État...) et le capitaliste de l'agro-alimentaire. Le deuxième producteur mondial de vins et spiritueux est le groupe Pernod Ricard, dont l'actionnaire majoritaire est la famille Ricard, inventeur de l'apéritif du même nom. Ce groupe vient de proposer de racheter un de ses concurrents pour plus de 10 milliards d'euros et espère devenir ainsi le premier groupe mondial. Les marques qu'il fabrique et distribue sont des produits de l'industrie, fabriqués dans des usines, qu'il s'agisse de Ricard, de cognac, de vodka, de whisky ou même de vin. Pernod Ricard possède Jacob Creek, le premier exportateur de vin australien, de même qu'il possède Long Mountain, un des plus importants vignobles sud-africains et qu'il a racheté des vignobles dans les pays d'Europe centrale et en Amérique du Sud pour exporter leur production. C'est donc le concurrent direct des viticulteurs, tant pour les vins de table que pour les appellations contrôlées à destination du marché mondial.

Pour l'instant, la concentration de la propriété et de la production n'a pas été faite dans la viticulture comme dans d'autres secteurs de la production agricole. Mais elle est déjà réalisée dans la distribution et rien ne dit que cela s'arrêtera là. Par rapport aux intérêts et à la puissance de Pernod Ricard, l'avenir des 110 000 exploitants viticoles isolés sur leurs parcelles et celui de la multitude de crus et de bouquets qui découle de ce morcellement sont de la petite bière.

Paul GALOIS

• **Loi Fillon**

La matraque et les tribunaux contre les lycéens

Malgré le vote de la loi Fillon au Parlement, le 2 mars, sans discussion, puisque le gouvernement avait utilisé une procédure dite d'urgence, les lycéens continuent de manifester leur opposition radicale à cette loi. Et ils ont raison, car cette soi-disant réforme est l'application dans le domaine de l'Éducation nationale d'une politique d'austérité et de régression : réductions de postes, renforcement des inégalités et de la sélection en limitant les formations générales, etc.

Le vote de la loi n'a pas arrêté les actions des lycéens qui, depuis un mois, font la démonstration, que ce n'est pas parce qu'une loi est votée, qu'elle est obligatoirement acceptée. Et Fillon, qui se présentait comme un homme de dialogue, montre ce qu'il faut entendre par là. Il envoie maintenant systématiquement ses CRS « casser » du manifestant et sa police jouer de la matraque, des gaz lacrymogènes et du panier à salade, à chaque action lycéenne.

On avait déjà vu à la télévision l'expulsion « musclée » de lycéens traînés sur le sol par des CRS. Mais le gouvernement vient de franchir une nouvelle étape dans la répression. Le



Contre l'interpellation de leurs camarades, les lycéens manifestent à Paris le 21 avril.

mercredi 30 mars, l'occupation d'une annexe désaffectée du ministère de l'Éducation nationale, boulevard Pasteur à Paris, s'est terminée par l'arrestation et le placement en garde à vue de près de 160 lycéens. Parmi eux, neuf, dont une majorité de mineurs, ont été mis en examen pour « violences » et « dégradation de bien d'utilité publique », parmi lesquels un militant anarchiste, Samuel Morville, un des animateurs de la coordination lycéenne.

Samuel Morville sera jugé le 25 mai et un rassemblement est prévu ce jour-là, à partir de 9 h devant le palais de justice de Paris. Le 31 mai, un étudiant arrêté lors de la manifestation du 13 avril passera à son tour devant le tribunal.

Le gouvernement a donc décidé de réprimer plus durement les manifestations et fait maintenant donner sa justice. Notre solidarité est entière avec tous ceux à qui Fillon entend ainsi faire payer leur combat

contre sa loi.

Chirac, au cours de son show télévisé sur le référendum avait dit aux jeunes réunis par TF1 : « N'ayez pas peur ». Quelques jours plus tard, son ministre de l'Éducation, avec son accord, nous montre plus précisément ce qu'est l'attitude du gouvernement. Du matraquage télé au matraquage tout court, il n'y a pas loin. Il ne reste à la nouvelle génération qu'à en tirer les leçons et ce ne sera que tant mieux.

Cédric DUVAL

• **Les indemnités de départ du PDG de Carrefour**

Un scandale à l'image de cette société

39 millions d'euros, plus de 2 500 années de salaire d'un travailleur salarié au SMIC. Voilà la coquette somme qu'a empochée le PDG de Carrefour en guise d'indemnités de départ. C'est la somme qu'avait négociée Daniel Bernard, jusqu'à ces dernières semaines PDG de Carrefour, qui exploite 400 000 travailleurs à travers le monde.

Car les PDG de ces puissantes sociétés négocient, dès leur entrée en fonction, les conditions de leur éventuelle mise sur la touche. C'est légal. C'est leur manière de positiver. Et le plus savoureux, c'est que ce PDG gourmand a été « remercié » – c'est comme ça qu'on dit – pour n'avoir pas atteint les objectifs fixés par le Conseil d'administration de Carrefour. Dans le même temps, sans gêne ni remords, la direction de Carrefour concédait royalement une augmentation de salaire de 2 % en deux fois pour l'année

2005 à ses employés en France.

Pour les grosses entreprises capitalistes, c'est la coutume de rétribuer grassement leurs plus hauts cadres et ce scandale n'est pas le premier. En 1999, Émile Jaffré, PDG démissionnaire d'Elf à cause du rachat de cette entreprise par TotalFina, aurait touché entre 30 et 45 millions d'euros. On en est à des supputations car la transaction est restée secrète. Trois ans plus tard, Jean-Marie Messier, contraint d'abandonner la présidence de Vivendi, pouvait s'en consoler en empochant la bagatelle de 21 millions d'euros. Plus récemment, Serge Weinberg, évincé de la présidence du directoire de Pinault-Printemps-Redoute pour laisser la place chaude au rejeton de François Pineau lui-même, devait se contenter de 5,3 millions d'euros assortis d'une retraite complémentaire sans doute confortable car d'un montant tenu secret. Enfin, Pierre Lescure, président de Canal+ jusqu'en 2002, a dû

subir l'affront d'une indemnité de départ de 3 millions d'euros.

Ces indemnités royales, ces retraites dorées et garanties pour PDG vieillissants ou remerciés, ne sont que des arbres cachant une forêt de profits faramineux. Le groupe Carrefour par exemple a réalisé 1662 millions d'euros de bénéfice en 2004. 673 millions ont été reversés sous forme de dividendes.

Les politiciens de droite ou de gauche, et même les patrons, soucieux de prévenir l'indignation de tous ceux qui ont du mal à joindre les deux bouts, disent qu'ils sont choqués et proposent quelques mesures pour moraliser cette pratique.

Pour Thierry Breton, successeur de Sarkozy au ministère de l'Économie, il faut tout simplement soumettre le montant des indemnités de départ des dirigeants d'entreprises au vote de tous les actionnaires. En supposant que ce type de mesures voie le jour et soit appliqué, ce serait au mieux instaurer le con-

trôle des PDG par les principaux actionnaires. Bien plus radical, le socialiste François Hollande se déclare partisan de l'interdiction par la loi de telles pratiques, ce que le PS s'est bien gardé de faire quand il disposait de la majorité, alors que des scandales du même type se produisaient. L'affaire Jaffré, par exemple, se produisit alors que Fabius était ministre des Finances. Encore une fois, Hollande pourra toujours changer d'avis après 2007, si toutefois il accédait aux affaires.

On ne risque pas grand-chose à parier qu'une fois passée l'indignation provoquée par ce scandale, tous ces bonimenteurs rangeront leurs vigoureux propos aux magasins des accessoires verbaux à réutiliser pour le prochain scandale. Bien sûr, personne n'a osé proposer le contrôle par les salariés. Ce serait pourtant bien plus efficace.

Alain VALLER

La légende de la désindustrialisation

Pour se dédouaner des licenciements massifs et des fermetures d'entreprises, patronat et gouvernements répètent : le pays se désindustrialise, il n'y aura bientôt plus d'usines, plus de production industrielle dans les vieux pays capitalistes comme la France. Cette légende permet de maintenir une salubre (pour les patrons) crainte du chômage parmi les ouvriers et désigne des coupables lointains pour les licenciements. Aujourd'hui, le patronat et ses représentants disent que ce sont « les Chinois » qui seraient la cause de la fermeture des usines en France. Avant c'était « les Coréens », demain ce sera peut-être « les Martiens », peu importe du moment qu'on raconte que si les usines ferment, personne, et surtout pas les patrons, n'y peut quelque chose.

Malgré tout la bourgeoisie et son État ont besoin de statistiques exactes et elles sont publiées. Ainsi la DARES, organisme spécialisé dépendant du ministère de l'Emploi, vient de rendre un dossier sur l'emploi industriel. On y voit bien que l'industrie qui occupait 26 % des salariés en 1970 n'en occupe plus que moins de 18 %, ce qui correspond à une perte de 1,5 million d'emplois. En revanche la part de la richesse produite par l'industrie se monte toujours à 22 % du total, ce qui fait qu'elle est en forte augmentation, comme le total de la richesse produite en France. Les machines ne sont pas parties, il y a toujours des ouvriers derrière et leur travail rapporte de plus en plus aux actionnaires.

De plus, la DARES relativise la baisse de l'emploi industriel en remarquant que la moitié des intérimaires sont employés dans l'industrie, le plus souvent à des postes de production, mais sont comptés dans les emplois tertiaires. Elle ajoute même que le recours à l'intérim est un des facteurs qui engendre des gains de productivité. N'importe quel ouvrier aurait pu le lui dire, sans faire d'étude statistique.

Ces statistiques n'empêcheront évidemment pas les sociologues, journalistes et autres politiciens de dire que la classe ouvrière disparaît. De toute façon, ces gens-là ne découvrent les ouvriers que lorsqu'ils sont en grève...

Paul GALOIS

14, 15 et 16 mai À Presles (Val-d'Oise) La fête de Lutte Ouvrière

Lors du week-end de la Pentecôte, si vous voulez faire un pied de nez à Raffarin, venez participer à la fête annuelle de Lutte Ouvrière, samedi 14 mai, dimanche 15 mai, et évidemment lundi 16 mai.

Eh oui, cette année, notre fête prend un caractère particulier, à cause de la décision gouvernementale de faire travailler gratuitement tous les salariés le lundi de la Pentecôte. Nous savons déjà que bon nombre de salariés ne l'accepteront pas. Tous ceux qui viendront à notre fête exprimeront ainsi un peu leur mécontentement vis-à-vis de la mesure de Raffarin. Et en plus, de façon festive.

Notre fête sera également placée en pleine campagne référendaire sur la Constitution européenne. Nous aurons donc l'occasion d'exprimer, encore une fois, notre opposition à ce projet de traité réactionnaire, qui ignore les droits des travailleurs.

Notre fête est aussi un espace de forums et de discussions. De nombreux débats sur différents sujets politiques seront organisés dans le cadre de notre fête, dont un débat LO-LCR le samedi sur

le « non » au référendum. Les débats seront présentés par Lutte Ouvrière ou par les groupes politiques, de France et de nombreux pays étrangers présents à la fête, invités qui ont ainsi la possibilité de défendre leur point de vue même s'il est différent ou opposé à celui de Lutte Ouvrière, et d'apporter ainsi leur contribution.

Nous pouvons déjà donner une partie du programme des trois jours de fête. Celle-ci commencera dès le samedi matin à 9 heures et se poursuivra sans interruption (avec un bal dans la nuit du samedi au dimanche), jusqu'au dimanche soir à 22 heures. Le lundi, la fête reprendra à 9 heures, pour se terminer à 20 heures.

Alors, si vous voulez discuter, bien manger, acheter des livres, jouer à l'aventurier dans les arbres, débattre avec des camarades d'autres pays, vous plonger dans une évocation du Moyen Âge, vous intéresser aux plus récentes découvertes scientifiques, vous retrouver dans une ambiance festive et champêtre, plus mille choses surprenantes, venez à la fête de Lutte Ouvrière.



AU PROGRAMME

Samedi OCHO Y MEDIA

Salsa
MÈ-SAGES
Soul music, funk, blues
SALLY NYOLO
Voix et rythmes
du Cameroun

swing manouche
LES 400 COUPS,
rock rigolo
**LA CHORALE
DES SANS-NOMS**,
chants de luttes
**Jef SICARD et
Richard RAUX**
en quintet
« Hommage à Eric Dolphy »,
be-freebop

AU GRAND PODIUM

Dimanche XAVIER LACOUTURE

L'humour pour centre de gravité
PARIS-COMBO
Swing et jazzy
LES BLAIREAUX
Chanson française festive

AU PETIT THÉÂTRE

KOUMBOHÉ,
jazz inspiré de musiques
populaires
TICHOT,
chansons à textes
MARJOLAINE,
duo chanson indé
mégalo-minimaliste
LES BELLES HÉLÈNE,
d'après l'opérette d'Offenbach
MIDNIGHT JOKERS,
standards rock

Lundi SIMONE TASSIMOT

La chanson de Serge Gainsbourg
« **VIVE LA COMMUNE !** »
Une pièce d'humour écrite et
interprétée par
Marianne SERGENT

**LES PRINCES
CHAMEAUX**,
chanson n'roll
LES BELLES HÉLÈNE,
d'après l'opérette
d'Offenbach

La fête sera ouverte le samedi
14 mai dès 9 heures du matin,
sans interruption jusqu'au
dimanche 15 mai à 22 heures
et le lundi 16 mai de 9 heures à
20 heures.

À la Guinguette

Animation permanente avec l'orchestre de **Jean-Claude GOMBAULT**
Chansons, cours de danse, flamenco, animations diverses, démonstrations sportives.
Tous les jours à 16 heures, **BAL FOLK** : samedi avec *Améthyste* (vielle, accordéon, cornemuse) ;
dimanche avec *Tradao* (vielle à roue, cornemuse, trombone, accordéon) et *Un peu frais pour la session*
(accordéon, harmonica, mandoline, guitare, percussions, etc.) ; et lundi, scène ouverte.

nouveau

Le village des Arbres

Les aventuriers, et tous ceux qui aiment les sensations fortes, pourront découvrir un parcours aérien où ils devront se déplacer d'arbre en arbre, à plusieurs mètres de hauteur.

Si la première série de ponts de planchettes et de lianes à 4 mètres de hauteur ne vous a pas découragés, vous pourrez tenter le grand frisson avec le second parcours aérien, à 6 mètres de hauteur. Celui-ci comporte notamment une tyrolienne, c'est-à-dire un dispositif coulissant le

long d'un câble, de plus de 80 m de long. Émotion garantie...

Évidemment, en toute sécurité.

La carte de la fête donne gratuitement accès à cette attraction et à tout ce qui va avec : apprentissage des règles, leçon de sécurité, et équipement nécessaire pour se plaire dans nos arbres. Pour des questions de sécurité, ce parcours n'est pas accessible aux trop jeunes, et il y a un poids maximum.

Le village médiéval

En plein cœur de la fête, un village du Moyen Âge ! On y rencontrera des paysans, des manants, des gentes dames et des seigneurs en armure vaquant à leurs occupations... en particulier de spectaculaires combats à l'épée. Inutile cependant de les attaquer à coups de fourche !

Artisans et artistes

Dans ce village, travailleront

des artisans : un forgeron, un tailleur de pierre et des calligraphes prêts à vous enseigner leur art, des cracheurs de feu et des ménestrels.

Le procès

La surprise sera d'assister à un procès mené par un tribunal ecclésiastique. La personnalité de l'accusé, un meurtrier, en surprendra beaucoup...

Ohé tavernier !

Ce sera le royaume de la cuisson sur le grill. Bœuf, sardines et saucisses accompagnées de crêpes au sarrasin, rôtiront devant vos yeux. Non loin de là, une soupe aux choux cuira sur feu de bois. Aux plus affamés, un restaurant abrité servira du petit salé. Pour arroser tout cela, de la cervoise, des bières diverses, de l'hydromel ou bien des vins très spéciaux.

Tout savoir sur la fête

Sur internet : <http://fete.lutte-ouvriere.org>

La Cité des Sciences

Dans six ateliers de la « Cité des Sciences », des animateurs se succéderont toutes les heures pour vous faire partager leurs connaissances. Ces conférenciers, tout en exposant chacun un aspect des sciences, des mathématiques à la biologie, illustreront leurs propos par des démonstrations effectuées devant vous.

Voici quelques exemples des sujets évoqués :

- * Les mineurs de silex de la fin de l'âge de pierre
- * Pourquoi et comment se forment les bulles

- * Qu'est-ce que la lumière
- * Qu'est-ce qu'une illusion d'optique
- * La dérive des continents
- * Pourquoi certains bruits sont-ils nommés « musique »

- * L'histoire des différents calendriers
- * Comment les nœuds, même sur une simple ficelle, posent des problèmes aux mathématiciens

Au Forum de la Cité des Sciences

Des spécialistes connus seront aussi présents pour exposer certaines de leurs recherches, et répondre à vos questions :

Agnès GUILLOT, du Laboratoire d'informatique de la faculté des sciences de Paris-VI : *Les robots.*

Olivier TALAGRAND, cher-

cheur au Laboratoire de météorologie dynamique : *La météorologie.*

Etienne GUYON, physicien, ancien directeur du Palais de la découverte et de l'École normale supérieure : *Cristaux, tas de sable et fractales.*

François COSTARD, géologue au CNRS : *Mars et Titan.*

François ATHANE (philosophe), Jean BRICMONT (physicien), Guillaume LECOINTRE (chercheur Muséum d'histoire naturelle) et Marc SILBERSTEIN : *L'actualité du matérialisme en science.*

Vincent LAGET, ingénieur, de l'Observatoire de zététique : *Les fausses sciences.*

Le Carrousel de la connaissance

« Les Sept Merveilles du Monde »

Sous le chapiteau spécialement construit à cet effet, les spectateurs pourront participer à un nouveau voyage dans le temps et partir, tout en restant assis, pour une visite des Sept Merveilles du monde. Redécouvertes le temps d'une fête, elles seront l'occasion d'une plongée évocatrice dans le monde antique.

Sergine PONSARD, chercheuse CNRS : *Les OGM*

Marc PESCHANSKI, chercheur INSERM : *Les cellules-souches.*

Richard TAILLET, chercheur en physique : *L'antimatière.*

Stéfan CATHELINE, chercheur en physique : *L'imagerie médicale.*

Pour se rendre à la fête

NAVETTES D'AUTOCARS GRATUITS : des navettes spéciales et gratuites de bus partent de la station de métro Saint-Denis-Université (terminus de la ligne 13) jusqu'à l'entrée de la fête :

- le samedi 14 mai à partir de 8 h 30
- le dimanche 15 mai à partir de 8 heures
- le lundi 16 mai à partir de 8 heures

Départs toutes les vingt minutes environ. Retours assurés.

TRAINS (payants) : de la gare du Nord à la gare de Presles (prendre la direction Persan-Beaumont par Montsoult). Départ environ toutes les heures. Durée du trajet : 37 mn. La gare de Presles est à 900 m de la fête.

VOITURE : prendre l'autoroute A1 depuis Porte de la Chapelle, puis la sortie n° 3 et la N1 vers Beauvais. À 20 km, prendre à droite la D78 vers Presles où le parcours est fléché. Cependant le stationnement dans la petite ville de Presles est très difficile et nous conseillons de prendre les transports en commun pour, en plus, éviter les nuisances pour les Preslois.

Sous le chapiteau Karl Marx

Des débats où seront présents :

Fadela Amara, du mouvement *Ni Putes ni Soumises.*

Dominique Decèze, auteur de *La machine à broyer, quand les privatisations tuent : France Télécom.*

Marie-Laure Dufresne-Castets, avocate en droit du travail, sur « les réponses judiciaires face aux licenciements économiques : portée et limites ».

Jean-Luc Einaudi, auteur de *Franc-tireur, ou l'histoire de Georges Mattei, un rebelle de la guerre d'Algérie.*

Isabelle Gillette, du GAMS

(Groupement pour l'abolition des mutilations sexuelles, excisions, mariages forcés).

Roger Lenglet, sur « l'industrie du mensonge », ou comment les grands groupes industriels sont prêts aux pires mensonges pour vendre, en particulier du tabac.

Marc Laimé, « Pénurie, pollution, corruption », le « Dossier de l'eau ».

Anne de Loisy, auteur de *Bienvenue en France, ou six mois d'enquête clandestine dans la zone d'attente de Roissy.*

Jean-Jacques Marie, auteur de *La Guerre civile russe, 1917-*

1922, armées paysannes rouges, blanches et vertes.

François Malye, auteur de *Amiante : 100 000 morts à venir.*

Nicolas Offenstadt, coordinateur des ouvrages *Le Chemin des Dames* et *Les Fusillés de la Grande Guerre.*

Hélène Risser, auteur de *L'Audimat à mort* et Gérard Delteil, auteur de *Investigations. Polars et télévision.*

Pierre Roy, auteur de *Pierre Brizon, pacifiste, député de l'Allier, pèlerin de Kienthal*, l'un des trois députés qui ont voté contre les crédits de guerre en 1916.

Jean-Marc Schiappa, qui a

coordonné un livre sur 1905, la séparation des Églises et de l'État.

Simone Tassimot, pour faire chanter à l'assistance des chants révolutionnaires.

Pierre Vidal-Naquet présentera son livre *L'Atlantide* ainsi que *Les souvenirs d'un marginal*, de Maxime Rodinson, qu'il a préfacé.

Daniel Grason et Bernard Massera, pour leur ouvrage *Chausson, une dignité ouvrière*, accompagnés de Gérard Vidal, réalisateur d'un film sur la question.

Martin Winckler, auteur d'ouvrages sur la médecine.

COMMANDEZ VOTRE CARTE D'ENTRÉE !

Jusqu'au samedi 7 mai, vous pouvez vous procurer la carte d'entrée à la fête au prix de 12 euros, et les bons de réduction au prix de 4 euros, mais qui auront à la fête une valeur de 5 euros, en écrivant à :

LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18

Indiquer le nombre de cartes demandées et joindre un chèque du montant voulu (12 euros par carte, 4 euros par bon de réduction) à l'ordre de LUTTE OUVRIÈRE. Ne pas oublier d'indiquer l'adresse d'expédition. Envoi franco.

Après le 7 mai, la carte d'entrée sera vendue au prix de 15 euros pour les trois jours.

L'accueil des très jeunes

Les bébés (au-dessus de trois mois) peuvent y être accueillis et des camarades attentifs s'occuperont d'eux.

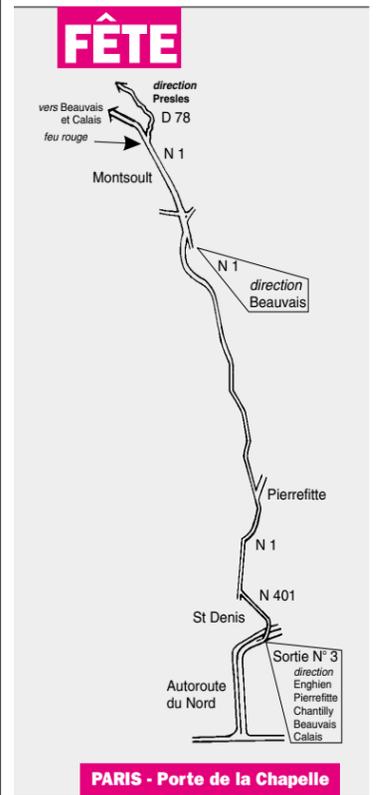
Par ailleurs, une installation à langer sera en libre-service à la disposition des parents.

La Cité des Jeunes

Les enfants pourront aller se divertir à la Cité des Jeunes où de nombreuses activités leur seront offertes : jeux, dessins animés...

Les jeux pour tous

Cette année, les jeux seront encore plus nombreux et pour la plupart regroupés en "aires de jeux" où petits et grands pourront participer, le plus souvent gratuitement. Par exemple, sur le podium de la Halle aux Jeux, vous pourrez participer à de multiples concours. Nous ne pouvons encore donner la liste de toutes les activités récréatives de la fête, mais il y en aura pour tous les goûts, du simple billard japonais aux jeux de société ou d'adresse, en passant par un bowling électronique ou un mini-golf...



Cinémas

Nous pouvons déjà donner une première liste des films qui seront projetés dans les deux cinémas de la fête :

Vera Drake, de Mike Leigh

Just a Kiss, de Ken Loach

Carnets de voyage de Walter Sales

Rosenstrasse de Margarethe Von Trotta

Moolaade de Sembene Ousmane

La Vie est un miracle de Emir Kusturica

Jean Dominique, The Agronomist, de Jonathan Demme

Quand la mer monte de Yolande Moreau et Gilles Porte

Mémoires d'un saccage de Fernando Solanas

Chers camarades de Gérard Vidal

Shrek 2, de Andrew Adamson

DÉPARTS DE PROVINCE : de nombreux voyages collectifs sont organisés à partir de différentes villes. Nous en publions une première liste, mais on peut dès à présent se renseigner auprès de nos camarades locaux. **Départs : samedi 14 mai 2005**

AUVERGNE

CLERMONT-FERRAND : 5 heures Gare routière

BRETAGNE

BREST : 3 h 30 Place de la Gare

SAINT-BRIEUC : 5 heures Place de la Liberté

RENNES : 6 heures Parking métro Poterie

CENTRE

BOURGES : 6 heures Parking du Centre nautique

CHATEAUROUX : 6 h 30 Parking de l'Escale

LIMOGES : 5 heures en haut du Champ-de-Juillet

MONTARGIS : 7 h 30 Place du Pâtis (devant La Poste)

NEVERS : 5 h 45 Parking de la Maison de l'Agriculture

ORLÉANS : 6 h 30 Centre commercial, rue Émile-Zola

VIERZON : 7 h 15 Lycée technique (N20)

• La « déferlante » du textile chinois

Une démagogie cousue de fil blanc

« La situation est très grave » affirment en chœur Chirac, son ministre du Commerce extérieur, celui de l'Industrie et le président de l'Union des industries textiles, Guillaume Sarkozy, le frère de l'autre.

La « situation » en question est celle qu'aurait créée, depuis le 1^{er} janvier, la levée des quotas d'exportations de textiles dans le monde entier. Ce système de quotas, l'Europe, l'Amérique et le Japon l'avaient imposé au reste du monde durant trente ans pour protéger leurs industriels de la concurrence des pays pauvres. Et, face à ce qui serait, selon *Libération*, une « déferlante des textiles chinois », certains dans l'Union européenne – une douzaine de pays, dont la France – réclament la mise en place d'une « clause de sauvegarde » qui instaure un nouveau contingentement des importations textiles du Tiers-Monde.

En un an, dans l'Union européenne, il y aurait ainsi

534 % de pull-overs, 183 % de chaussettes, 63 % de soutiens-gorge en plus venus de Chine, dit le patronat du textile et de l'habillement. S'il n'exagère pas, cet afflux pourrait évoquer ce qui s'était passé, en sens inverse, au 19^e siècle. À l'époque, la Grande-Bretagne et la France avaient inondé la Chine de leurs produits, dont l'opium produit dans leurs colonies, en envoyant leurs marines de guerre menacer la Chine. Aujourd'hui, bien sûr, aucune jonque armée jusqu'aux dents ne remonte la Seine ou la Tamise.

En revanche, on voit les Wall Mart, Carrefour, Auchan et autres H&M profiter de l'occasion offerte par la suppression des quotas pour se ruier sur la Chine et s'y approvisionner. En jouant sur la concurrence entre les produits chinois et ceux venus du Maghreb, du Mexique, de Maurice, du sous-continent indien, mais aussi d'Europe de l'Est, ils réduisent le coût des produits qu'ils commercialisent et augmentent d'autant leurs bénéfices. Les

premières victimes de cette course au profit planétaire débridée sont les travailleurs eux-mêmes car les parts de marché que la Chine a gagnées en un an, l'ont d'abord été au détriment d'autres producteurs du Tiers-Monde, sans que les ouvriers chinois en soient mieux payés, au contraire. Et cela que ce soit par des exploiters locaux ou par de grands groupes capitalistes d'ici, qui font produire en Chine avec un label local mais pour des capitaux bien occidentaux.

En effet, durant ces trente dernières années, bien des choses ont changé dans le monde du textile. En France, disparus les Boussac, Prouvost, ces industriels qui avaient fait partie du gratin capitaliste. Mais leurs héritiers ont fort bien survécu au saccage de centaines de milliers d'emplois dans ce secteur tandis que, même avec le système des quotas, les travailleurs du textile d'ici n'étaient en rien protégés de la loi du profit capitaliste. Et pendant que les industriels occidentaux abandonnaient au Tiers-Monde la

fabrication de produits de bas de gamme, à faible valeur ajoutée, ils se réservaient notamment la conception, la production et la commercialisation de fibres dites innovantes, et très rentables, utilisées dans l'habillement, mais aussi la médecine, la chimie, la construction, le génie civil, etc.

Bien sûr, des petits patrons du textile, d'ailleurs moins en France qu'en Europe de l'Est et du Sud, risquent de pâtir de la fin des quotas. C'est ça, la concurrence capitaliste, et il faut le culot d'un Guillaume Sarkozy pour invoquer les milliers d'emplois qui sont ainsi menacés, lui qui, en novembre 2002, se disait « fier d'être un patron industriel qui délocalise ».

Spécialiste de la « fracture sociale », Chirac nous la joue maintenant « fibre sociale ». Agiter le « péril jaune » lui permet de faire croire que l'Union européenne pourrait nous en protéger – et à la veille d'un référendum qui se présente mal pour lui, tout est bon. Quant à Sarkozy, outre qu'il est en campagne pour succéder à Seillière

à la tête du Medef, et veut donc apparaître comme le meilleur défenseur de ses mandants patronaux, il voit dans la situation actuelle une occasion à saisir : pour obtenir des aides supplémentaires de Bruxelles et des États en faveur des industriels du textile et pour mettre sur le dos de la Chine de nouveaux licenciements voulus par le patronat d'ici.

Juste avant de se rendre à Pékin pour y défendre les intérêts des grands trusts européens (et y vendre quelques nouveaux Airbus contre des dizaines de millions de chemises – il paraît que c'est le « prix »), le commissaire européen au Commerce, Peter Mandelson, avait laissé entendre qu'il ne faudrait pas trop que le patronat européen du textile pleure la bouche pleine. Deux jours plus tard, les jérémiades des Chirac-Sarkozy semblent avoir payé : Bruxelles vient de lancer un plan de sauvegarde... des intérêts du patronat du textile.

Pierre LAFFITTE

• Marseille (Bouches-du-Rhône)

À la SNCM, la grève continue

Mardi 26 avril au matin, les grévistes de la SNCM, marins et sédentaires, votaient la continuation de la grève. La presse locale présentait ce que proposaient la direction et le gouvernement comme un recul. Mais les grévistes ont estimé à juste titre que ces propositions n'étaient destinées qu'à les duper.

Au cours de la semaine précédente, la grève n'avait pas faibli. À l'appel de la CGT, seule organisation syndicale qui participe à la grève, les grévistes, surtout des marins, la totalité des ouvriers de l'atelier et une partie du personnel administratif, ont participé à de nombreuses actions.

Le 20 avril, ils sont allés à 400 en manifestation à la Préfecture, soutenir les délégués en réunion avec le préfet, qui proposait d'ouvrir des négociations à la condition que les grévistes assurent deux traversées quotidiennes, l'une pour Bastia, l'autre pour Ajaccio. Cette proposition a soulevé l'indignation de la quasi-totalité des grévistes qui l'ont refusée énergiquement. Le lendemain, ils sont allés à pied, en canots et en Zodiac montrer leur détermination au maire de Marseille, Jean-Claude Gaudin, lors de la pose de la première

Pierre d'un hôtel « 4 étoiles ». Ils y retrouvèrent d'autres mécontents, les habitants qui manifestaient contre la prétention du maire d'inonder la ville d'horodateurs. Ils eurent l'occasion de rencontrer un marin du ferry-boat qui assure la traversée du Vieux Port. Ils sont sept marins qui devaient se mettre en grève pour être embauchés en CDI-marin par la ville, qui les ballade de CDD en CDD depuis des années.

Le vendredi 22, en canots de sauvetage, des matelots et d'autres personnels grévistes de la SNCM, bloquaient la passe nord du port pour empêcher les navires de la compagnie CMN de passer. Ce soir-là, le gouvernement proposait une réunion à Paris pour le lundi 25, sans exiger cette-fois-ci de contrepartie.

Lundi 25, les grévistes se retrouvaient nombreux devant le siège. De son côté, la direction tentait de faire reprendre le travail. Elle fit revenir les intérimaires. Mardi 26 avril, des cars de CRS stationnaient en face du siège, gardant les barrières devant l'entrée : quelques cadres et employés non-grévistes entrèrent travailler. Mais certains, ne supportant pas de travailler sous la surveillance policière, ressortirent l'après-midi, avec la CGC et FO. Le

même après-midi, la direction fit repartir les intérimaires.

Le même jour encore, les représentants de la CGT revenaient avec les propositions du gouvernement et de la direction, qui s'engageaient à trouver des moyens juridiques pour que le RIF (le nouveau « pavillon de complaisance » lancé par le gouvernement) ne s'applique pas au trafic de la SNCM sur la Corse et le Maghreb. Ils suspendaient la mise en application du volet social du projet d'entreprise, relançant des discussions avec les syndicats sur leurs propositions « alternatives » concernant le projet de privatisation et de suppression d'emplois.

Ainsi, direction et gouvernement jettent du lest. Ils ne promettent que des discussions, mais cela montre au moins que la grève les gêne. Mais sans hésitation, comme le proposaient les secrétaires CGT, les grévistes refusèrent de reprendre le travail sur cette proposition.

Ils se retrouvèrent à la Joliette, avec les manifestants du Port autonome, des dockers, des Douanes, et d'autres qui craignent eux aussi pour leur emploi. Puis ils allèrent à un rassemblement à la Porte d'Aix, avec des délégations d'autres entreprises de la région touchées par des suppressions



d'emplois, voire par des fermetures : Lustucru à Arles et Nestlé à Marseille. En fin d'après-midi, les marins partirent fermer à nouveau la passe Nord du port.

C'est peut-être la crainte que tout cela ne fasse tâche d'huile qui rend le gouvernement prudent.

Correspondant LO

• Provocation

Un patron qui ne doute de rien

Après les avoir licenciés, le jeune PDG d'une petite entreprise de bobinage de transformateurs de Schirmeck, dans le Bas-Rhin, vient de proposer à neuf salariés, sur 24 au total, un reclassement en Roumanie avec un salaire de 110 euros. Interrogé par l'antenne régionale de FR3, à la question : « Accepteriez-vous de partir en Roumanie avec un tel salaire ? », le patron de Sem Suhner n'a su

que balbutier avec un petit sourire « c'est une question difficile à répondre... »(sic).

Dans un contexte où le patronat se croit tout permis, des petits foutriquets de ce genre peuvent se permettre, non seulement de mettre à la rue des travailleurs qui ont passé vingt ou trente ans à la production, mais en plus de se payer leur tête. Il y a des coups de pied quelque part qui se perdent.

• La Redoute-Roubaix – Wattrelos (Nord)

Toujours plus de productivité pour des salaires insuffisants

La Redoute fait partie du groupe Pinault-Printemps-Redoute (PPR) dont les résultats ont explosé en 2004, avec une hausse de 45,9 %. Le bénéfice net annoncé est de 940 millions d'euros. C'est François-Henri Pinault qui vient de reprendre directement les rênes de l'empire constitué par son père, François, le grand ami de Chirac... et de Jean-Paul Huchon, président socialiste de la région Ile-de-France.

On a appris récemment par les médias que François Pinault, qui s'intéresse à l'art moderne, venait de racheter un palais à Venise pour la somme de 29 millions d'euros. C'est l'équivalent de tous les salaires d'une année des 2 000 employés de la Martinoire, l'usine où on prépare et expédie les colis.

Depuis 1999, l'effectif d'embauchés en CDI à La Redoute a beaucoup diminué, passant de 4 651 en 1999 à 4 093 en 2004, soit 558 emplois perdus en cinq ans. La Redoute avait signé un des premiers accords 35 heures, dits « offensifs », c'est-à-dire avec des embauches obligatoires pour justifier les aides de la loi Aubry. La Redoute a touché les aides, a bloqué les salaires, a imposé une

flexibilité maximum (travail en équipe sur 4 jours, sur 5 jours, horaires qui se modifient au dernier moment...). Et elle a finalement licencié plus de salariés que ceux qu'elle avait embauchés à l'époque !

Mais pour préserver son image de marque, elle a licencié en recourant à divers stratagèmes, en particulier les départs négociés. Elle a restructuré ainsi par exemple l'activité téléphonique, en supprimant des postes. À des salariés âgés, fatigués, elle propose de partir avec des sommes très basses, que beaucoup acceptent car ils ne tiennent plus sur les postes. C'est la méthode la plus employée pour licencier. Et puis, il y a des licenciements pour faute grave, le plus souvent inventée. Ainsi, dans les années 1990, les licenciements individuels tournaient autour de la soixantaine. Depuis les années 2000, on est passé à plus de 200 en moyenne.

En revanche, la Redoute recourt massivement aux intérimaires. Entre 1999 et 2004, le nombre d'intérimaires qui travaillent en moyenne tous les jours à La Redoute est, lui, passé d'environ 600 à environ 900 à temps plein. Et c'est dans les secteurs de production que le nombre d'intérimaires est le

plus important, là où le travail est le plus dur. Ainsi, au Ramassage, la direction a reconnu elle-même qu'il y avait 170 intérimaires en permanence toute l'année.

C'est une main-d'œuvre qui est là pour travailler toujours à plein régime et qu'on renvoie chez elle dès que le nombre de commandes chute. Les chefs les font venir avant la prise officielle de poste et partir en retard en les prévenant au dernier moment.

Au bâtiment L, secteur de

l'Expédition, les chefs font venir des intérimaires pour 4 heures, alors qu'il y aurait bien besoin d'eux pendant 8 heures pour être toujours deux pour charger les camions, comme c'était le cas il y a quelques années.

La direction se félicite du chiffre d'affaires record de l'année 2004 et des bénéfices records. Les dix plus hauts salaires de l'entreprise se sont partagé 1 878 000 euros en 2004, c'est-à-dire 15 650 euros par mois en moyenne, en s'octroyant une augmentation

de 7,5 % par rapport à 2003.

Mais pour nous les agents opérationnels, la direction a royalement accordé 1,4 % en deux fois, avec 10 euros brut pour les plus bas salaires, qui sont autour de 900 euros net. Pendant ce temps, rien que notre mutuelle a augmenté de 5,5 %. Alors on en a vraiment assez de nos salaires de misère et on se dit qu'il faudra bien s'y mettre tous ensemble pour demander des comptes !

Correspondant LO

Grève victorieuse au Bâtiment M

Au Bâtiment M de La Redoute, secteur des expéditions de colis par La Poste, une grève a éclaté le jeudi 9 avril. Les machines doivent être arrêtées trente minutes le midi pour la pause. Mais dans les faits, la machine stoppe cinq minutes avant pour qu'on puisse se laver les mains. Un chef zélé a cru malin de limiter strictement la pause à trente minutes pile. Devant nos protestations, il a voulu nous impressionner en nous demandant s'il fallait nous compter en grève. L'ensemble des salariés a répondu oui.

C'est ainsi que le chef a déclenché la grève de 26 travailleurs sur les 30 de l'atelier. Cette grève a correspondu à un ras-le-bol sur nos conditions de travail. Toujours plus de productivité, travail aux machines sans remplaçant pour aller aux toilettes, vexations et brimades des chefs. Ainsi, nos jours de congés étaient refusés, même quand on les posait longtemps à l'avance, sans aucun prétexte. Tous soudés, nous avons fait connaître nos revendications, en allant distribuer des tracts à la porte de l'usine pour toucher les autres secteurs. Il a quand

même fallu quatre jours pour obtenir deux embauches, l'arrêt des machines avant la pause du repas et un quart d'heure en fin de poste, l'attribution des journées de congés avec un délai de prévenance de huit jours. Si la direction a reculé, c'est qu'elle craignait que notre exemple ne devienne contagieux, car partout dans La Redoute on commençait à parler de notre grève. Il y a longtemps qu'on n'avait pas fait reculer la direction, même dans un seul secteur, et tout le monde avait un sentiment de victoire.

• Le textile à Calais

Les capitalistes français investissent en Asie

De nombreuses entreprises dentellières ont fermé en France. À Calais, le secteur de la dentelle, teinture et lingerie comptait 6 000 ouvriers dans les années 1980. Il en reste 2 000 aujourd'hui.

L'usine de dentelle Noyon en est à son troisième plan de licenciements. Chez Darquer – qui dépend du groupe Noyon – neuf ouvriers sont jetés à la rue, pour éviter un plan social obligatoire au-delà de neuf licenciements.

La majorité des travailleurs de ces entreprises – mis à part les tullistes, travaillant sur les métiers leavers dans la dentelle et dont les salaires sont en forte diminution – gagnent à peine plus que le smic après plusieurs dizaines d'années de travail.

Le quotidien local *Nord Littoral* a publié une série d'articles mettant en valeur les patrons

dentelliers de Calais qui s'installent en Thaïlande. Les conditions de vie et de travail y sont très dures. Ce qui attire les patrons, « c'est avant-tout le prix de la main-d'œuvre. Le salaire minimum se situe entre 2,70 et 3,50 euros par jour, selon la région. La Thaïlande oblige à un minimum de droits sociaux : 8 heures de travail maximum [par jour] ou 48 par semaine, 13 jours fériés par an, au moins 6 jours de congés annuels. »

Ainsi, l'entreprise Brunet s'est installée en Thaïlande depuis cinq ans, avec des métiers venus de Dentex aux Pays-Bas, une usine qui venait de fermer. Quant au groupe dont dépend Desselles, il y a inauguré l'an dernier une usine via Opale-Lace. La direction vante « la cantine sur place, et sa qualité, des espaces détente comme le terrain de foot, le panier de basket ou la salle de

gym qui se construit, mais aussi une couverture sociale décente par rapport à ce qui se fait en Thaïlande », dans ce pays où la misère est telle que les patrons occidentaux peuvent passer pour des bienfaiteurs. Une employée thaïlandaise, dans le commercial à Bangkok, raconte : « Parfois je pars très tôt, cinq heures du matin. Je peux finir très tard. Parfois aussi, je n'ai pas le temps de manger. »

Le gouvernement thaïlandais veut « accompagner et aider les entreprises », en particulier par le remboursement de taxes et « sur le plan politique la stabilité et le régime du roi Bhumibol Adulyadej apparaissent comme un point positif ». À l'entrée de Brunet sont accrochés les portraits du roi et de la reine, un hommage à la dictature monarchiste qui garantit, pour le moment, la paix sociale et la soumission des ouvriers aux

conditions draconiennes des patrons.

Le groupe Noyon, associé au groupe sri lankais MAS, s'est installé dans ce pays encore plus pauvre que la Thaïlande sous le nom de Noyon Lanka. La « politique ambitieuse » de ce groupe, c'est de profiter de cette pauvreté, en imposant aux ouvriers des semaines de 60 heures pour un salaire de 35 euros mensuels ! Un responsable se vante du petit village avec équipements sportifs cons-

truit autour de l'usine, d'où les employés viennent travailler toute la semaine et ne repartent chez eux que le week-end.

Le travail à la chaîne de « milliers de femmes qui répètent inlassablement le même geste pour, à la fin, sortir petites culottes et soutiens-gorges » rapporte de gros profits. Les usines y sont plus grandes et plus modernes qu'à Calais et l'exploitation aussi.

Correspondant local



• Saint-Fons (Rhône)

Dans le « couloir de la chimie » Arkéma et Rhodia économisent sur la sécurité

À Saint-Fons, en aval de Lyon, les directions des différents sites chimiques Rhodia et Arkéma n'ont pas d'autre souci, à les entendre, que la sécurité. La réalité est bien différente. Depuis des années, sous prétexte de diminution du nombre de salariés et d'arrêt de certaines productions, elles rognent sur les effectifs des pompiers permanents, chargés d'assurer la sécurité des installations.

Ces équipes avaient été mises en place après la catastrophe de la raffinerie de Feyzin en 1966. Cet accident, à proximité de l'autoroute, avait fait 17 morts et 84 blessés. Aujourd'hui, tout cela est oublié par les directions des différents sites chimiques.

Déjà à la raffinerie de Feyzin, des pompiers permanents sont obligés d'être en plus sur un poste de travail, ce qui augmente leur délai d'intervention en cas d'accident. Cela s'est fait avec l'accord du préfet et de la Drire, chargée du contrôle de la

sécurité dans les industries.

De leur côté, les usines Rhodia réparties sur quatre sites (Belle-Etoile, Organique, Silicone et le Centre de recherche) ainsi qu'Arkéma économisent depuis des années sur leurs pompiers. Avant, chaque site avait sa propre équipe de pompiers permanents, qui pouvaient intervenir immédiatement en cas d'accident, en attendant l'arrivée des renforts des autres sites et des pompiers de Lyon.

Mais dans le but de réduire son nombre total de pompiers, Rhodia a mis en place une plateforme commune à ses quatre sites. En cas d'accident, le temps d'intervention est plus long, alors que chaque minute compte.

Il est maintenant question d'étendre cette plateforme commune à Arkéma Saint-Fons et aux deux stations d'épuration. Comme Arkéma ne peut plus réduire son nombre de pompiers, qui est déjà au minimum, en restant indépendant, il a trouvé cette solution pour faire des économies supplémentaires.

Pour protester contre cela,

les pompiers d'Arkéma ont fait grève récemment, manifestant leur présence devant l'usine par un feu de palettes, dont la fumée noire a fait craindre un accident aux milliers d'automobilistes qui passaient sur l'autoroute devant l'usine.

Deux incidents qui viennent d'avoir lieu à Arkéma Saint-Fons illustrent les risques que cette politique de la direction fait courir aux travailleurs de l'entreprise et à la population environnante. Dimanche 3 avril, un incendie qui s'est déclaré dans un atelier désert a fait exploser une bouteille de gaz et détruit un bâtiment. La présence des pompiers sur le site a permis d'éviter la propagation de l'incendie à un stock d'acétylène voisin. Le mercredi 13 avril, une fuite de chlore s'est produite à l'intérieur d'un autre atelier. Elle a pu elle aussi être maîtrisée rapidement grâce aux pompiers du site. Dans les deux cas, l'éloignement des pompiers aurait pu être un facteur aggravant.

Arkéma est la filiale chimie du groupe Total qui a fait 9 milliards d'euros de bénéfices en

2004. Total envisage de se débarrasser de sa filiale chimie, sous prétexte qu'elle rapporte moins que le pétrole. Mais celle-ci est quand même largement bénéficiaire et a les moyens de garantir la sûreté des installations en faisant des investissements et les embauches nécessaires.

Déjà, l'usine AZF qui a

explosé à Toulouse appartenait au groupe Total. On aurait pu penser que celui-ci en tirerait les conséquences. Eh bien non ! Total continue à faire passer les profits des actionnaires au détriment de la sécurité des travailleurs de ses usines et de la population environnante.

Correspondant local

• Hôpital Saint-Antoine (Paris)

Après les mots, il n'est resté que les maux

À l'hôpital Saint-Antoine, il y a un an, le chef du service Hématologie et la surveillante générale nous parlaient de travaux pour l'hôpital de jour (HDJ). Un endroit où il ferait bon travailler, où les malades fragiles, atteints d'une maladie hématologique, seraient plus confortablement installés, où la confidentialité serait mieux assurée.

Mais le mardi 29 mars, les travaux commençant, nous déménageons dans des locaux provisoires pour les quatre mois de travaux, soit quatre petites chambres du service Oncologie. Nous nous retrouvons avec encore moins de place que dans notre service d'origine et dans des conditions d'hygiène et de sécurité douteuses !

Après trois jours de fonctionnement dans ces conditions déplorables, les quatre infirmières et les deux aides-soignantes de l'équipe écrivaient à la direction une lettre dénonçant la situation et la mettant en demeure de trouver une solution, sans quoi elle en serait

tenue pour responsable. Copie fut faite au secrétaire du CHSCT (Comité d'hygiène et sécurité - Conditions de travail). Un de nos médecins signait la lettre et une autre refusait sous prétexte qu'elle aurait été mal écrite et que nous aurions profité de son absence pour la faire...

À son tour, la CGT constata un danger grave et imminent et mit en demeure la direction de répondre dans les 48 heures au problème. FO proposa de convoquer un CHSCT extraordinaire avec présence du personnel. Une lettre-pétition fut lancée pour que les patients soient mis au courant et puissent s'impliquer dans l'affaire.

En colère, nous accrochions une banderole à la fenêtre dénonçant la situation et contactions également le journal *Le Parisien*. Lundi 11 avril, le CHSCT extraordinaire visitait notre point de chute et un autre pouvant finalement nous être attribué, soit six grandes chambres en Orthopédie, fermées depuis des mois par manque de personnel. Le même jour *Le Parisien* sortait quelques lignes qui faisaient sensation auprès

des patients et des autres travailleurs de l'hôpital. Pour nous c'était un deuxième déménagement de cartons, mais la fierté d'avoir défendu nos conditions de travail et celles des patients, malgré l'inertie générale.

Au vu du nombre de lits fermés par manque de personnel, il y avait les moyens de nous accueillir de façon encore plus satisfaisante, en Maternité par exemple, où un étage refait à neuf est inutilisé faute de personnel. Mais l'affaire a mis en relief la façon dont les patrons de services se comportent. Chacun craint de servir de locaux provisoires et de perdre ses lits de spécialités, un patron va même jusqu'à fermer des lits par roulement toute l'année. Chacun défend son fief, même au détriment immédiat des patients, en attendant une amélioration miraculeuse. Pourtant, c'est bien la politique globale de fermeture de lits et de pénurie de personnel menée par la direction de l'Assistance Publique, et au-delà par le gouvernement, qui est en cause.

Correspondant LO

• Carrefour

Retraite dorée et profits somptueux

Au magasin Carrefour Clair de Perpignan, les indemnités de départ de l'ex-PDG du groupe ont entraîné bien des discussions et des remarques parmi le personnel, comme chez les clients d'ailleurs, comme sans doute aussi dans tous les autres magasins du groupe.

L'indemnité en question représente l'équivalent de plus de 2 500 ans d'un salarié payé au smic. De quoi mettre vraiment en colère. Surtout au regard de la misérable augmentation de salaires que les employés de Carrefour ont obtenue pour 2005 : 2 % en trois fois, soit à peine plus de 1 % sur l'année. Les salaires de la plupart des employés restent en dessous de 1 000 euros par mois ! Quant aux primes cette année : pas de prime d'intéressement et une prime de participation en baisse de 30 %.

Bien des médias, bien des politiciens de droite comme de gauche se sont dits scandalisés par cette retraite dorée. Réactions bien hypocrites car les mêmes ou leurs compères n'ont jamais tari d'éloges pour ces dirigeants de grandes sociétés, ces « battants » qui se constituent des fortunes sur le travail des autres. L'ex-PDG de Carrefour s'est même vu décerner, il y a quelques années, la médaille du « meilleur manager ». Cela n'a pas spécialement choqué bien des « scandalisés » d'aujourd'hui. Quant à Raffarin lui-même, n'a-t-il pas amené avec lui ce même ex-PDG, lors de son voyage officiel en Chine ?

Que Daniel Bernard, l'ex-PDG en question, se soit fait indemniser grassement, ce n'est finalement que la reconnaissance des gros actionnaires envers l'un de leurs servi-

teurs, qui a exploité les plus de 400 000 salariés du groupe de par le monde... et spolié des millions de consommateurs.

Mais un scandale peut en cacher un autre. Le groupe Carrefour a engrangé pour 2004 des bénéfices records : 1662 millions d'euros de bénéfices, dont 673 millions d'euros versés en dividendes, en augmentation de plus de 27 %. Ces 673 millions d'euros pour les actionnaires en 2004 représentent plus de 43 fois l'indemnité de l'ex-PDG. Le fait qu'une poignée d'actionnaires aient gagné en une année l'équivalent du salaire annuel de 110 000 salariés au smic n'a pas entraîné les mêmes réactions hypocrites. Car dans le domaine des profits capitalistes faramineux, la plupart des médias ou des politiciens n'ont rien à redire. Pour eux, il ne s'agit que du fonctionnement naturel du capitalisme, cette « économie de marché » (prétendument sociale ou pas) dont ils se font régulièrement les laudateurs.

C'est notamment contre les injustices que génère ce système que les employés de Carrefour-France se sont mobilisés. Comme jamais dans le passé, ils ont manifesté pour de vraies augmentations de salaire. Des grèves ont eu lieu le 8 mars à l'appel de la fédération CGT du commerce, le 10 mars avec l'ensemble des organisations syndicales et surtout le 25 mars où il y a eu plus de 5000 grévistes au niveau de Carrefour.

Comme le dit le bulletin Lutte Ouvrière édité à Carrefour Perpignan-Claira : « *Le vrai scandale, c'est cette société capitaliste qu'ils défendent tous. C'est cette société de brigands que nous devons combattre.* »

Correspondant LO

• Arsenal de Lorient (Morbihan)

Quatre mois après l'ouverture du capital de DCN

DCN (Direction des Constructions Navales), 12 000 salariés en France, vient d'annoncer un bénéfice de 150 millions d'euros. Deux ans après son changement de statut d'entreprise d'État à celui de société anonyme, changement préparé par la gauche et réalisé par la droite, le nouveau PDG est fier de clairoonner que DCN est n° 1 européen de la construction navale militaire. Malgré les manifestations et grèves dans les arsenaux, Michèle Alliot-Marie a décrété l'ouverture du capital... la veille de Noël 2004.

Les cadeaux, c'est bien aux futurs actionnaires qu'elle les destine. Pour attirer ceux-ci, la direction fait miroiter d'avantageux contrats, en particulier la signature d'ici à la fin de l'année d'une commande de plusieurs frégates multimission.

Mais, pour dégager plus de bénéfices, DCN a supprimé des postes, précarisé les emplois, intensifié le travail. À l'arsenal de Lorient, par exemple, le nombre d'emplois a été divisé par deux en dix ans, le site passant de 4 000 à 2 000 salariés. Le

peu d'embauches effectuées se fait avec des salaires plus bas, en CDD ou avec des contrats relevant de la convention de la métallurgie, ce qui signifie un salaire inférieur à celui des travailleurs de l'État qui, eux, disparaissent petit à petit.

Un millier de salariés de la sous-traitance répartis dans plusieurs dizaines d'entreprises travaillent également pour DCN, mais leur nombre varie selon les besoins.

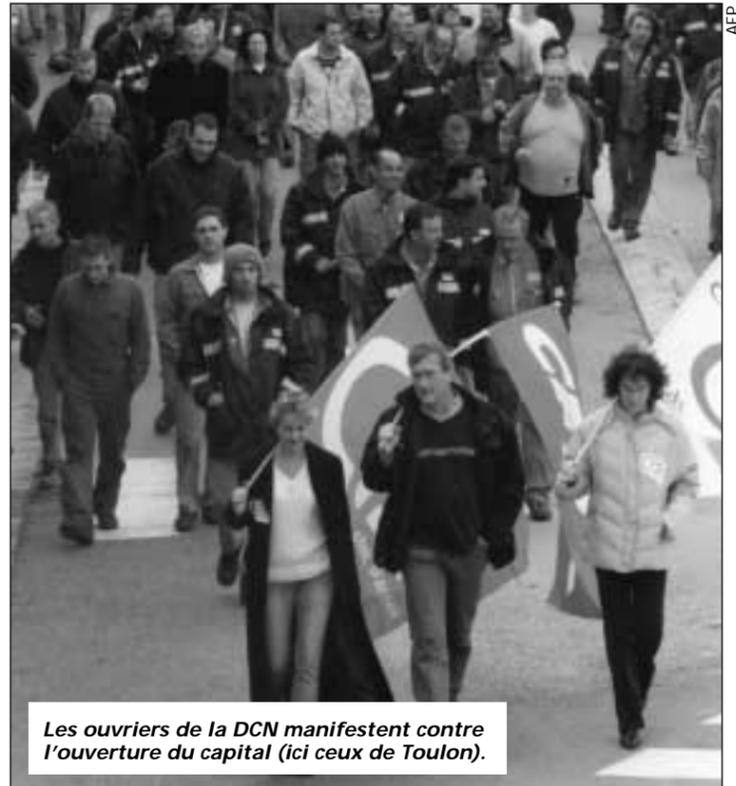
Les restructurations internes permanentes, la mobilité qui s'accroît, le travail en horaires dits « atypiques » (en décalé) qui se généralise, les pressions pour « tenir les délais », ont aggravé les conditions de travail.

Sur la frégate *Delta* destinée à Singapour, qui doit être livrée en mai, les accidents de travail se sont multipliés, les pompiers intervenant pratiquement une fois par jour. Le mois dernier, deux intérimaires ont bien failli y perdre la vie. Et sur la frégate *Horizon*, en cours de construction, la situation ne s'améliore pas.

Aussi l'annonce de ces millions d'euros de profits n'a pas manqué de faire discuter car, nous le savons bien pour le vivre quotidiennement, c'est sur notre dos que s'est faite cette cagnotte.

Ce bénéfice est distribué, une moitié versée à l'actionnaire qui pour l'instant se limite à l'État, le reste allant en primes, d'abord aux cadres dirigeants (30 000 à 60 000 euros selon l'Unsa) en descendant à 200 euros pour le simple salarié de DCN et... rien pour les travailleurs de la sous-traitance. Voilà qui en a choqué plus d'un.

Les salariés de diverses entreprises sous-traitantes se sont mis en grève pour leurs salaires. Ainsi, le mois dernier, les travailleurs de la Solorpec bloquaient une demi-journée la coupée d'accès à la frégate *Delta* et allaient dire directement à leur patron ce qu'ils pensaient de leur pouvoir d'achat. Celui-ci, devant leur détermination, dut lâcher 3 % d'augmentation tout de suite. Dernièrement, ce sont les métallurgistes d'Amec-Spie qui ont fait grève et qui,



Les ouvriers de la DCN manifestent contre l'ouverture du capital (ici ceux de Toulon).

dans la matinée même, ont obtenu que leur prime de panier passe de 5,80 euros à 7 euros et la prime de « décalée » de 9 euros à 9,50 euros.

À force de pressions sur tous

les personnels et de vantardises, la direction de DCN pourrait bien se retrouver avec des salariés en colère, et devoir baisser d'un ton. C'est tout ce que l'on peut souhaiter.

Correspondant LO

• Centre de tri Jean-Jacques-Bosc – Bordeaux Bègles

Les agents s'invitent à la direction régionale

Depuis trois semaines, le centre de tri postal de Bordeaux-Bègles (680 travailleurs dont 630 à la production) est en lutte contre un plan de suppression d'emplois.

Dans le détail, la direction entendait initialement supprimer 51 emplois, en en supprimant 94 dans les brigades de « 2 nuits sur 4 » (soit près de 50 % de leur effectif qui travaille de 19 h 30 à 6 h du matin) pour les remplacer par seulement 40 emplois en brigade « 22 h / 6 h ».

La direction s'attaque donc principalement aux « 2 nuits sur 4 » dont elle veut à terme se débarrasser. Ces horaires sont ceux qui offrent au personnel les moins mauvaises conditions de travail et de vie : les agents travaillent trois nuits par semaine, alternant deux nuits de travail et deux nuits de repos. Les autres horaires de nuit contraignent les postiers à venir quatre nuits par semaine pour la « 22 h / 6 h » et cinq nuits par semaine pour la « 0 h / 6 h 24 ». Pour tenter de faire passer son plan, la direction compte sur des retraites anticipées, quelques promotions et des mutations.

Tout le centre est concerné,

car en remplaçant deux agents en « 2 nuits sur 4 » par moins d'un en « 22 h / 6 h », la direction entend faire des économies sur le personnel tout en faisant passer quand même le courrier. Pour cela, elle surchargera toutes les brigades et elle fera travailler les agents à flux encore plus tendu. Elle diviserait notamment par trois le nombre de travailleurs sur certains chantiers de tri. Elle compte aussi aggraver la polyvalence des agents, notamment les manutentionnaires, en exigeant d'eux qu'ils s'adaptent au flux du courrier.

Depuis trois semaines, le tri a été perturbé une dizaine de nuits par le débrayage des agents. Certains matins, les entrées du centre ont été bloquées pour retarder le départ du courrier. Deux rassemblements ont réuni chacun entre 100 et 150 travailleurs du centre. La direction, méprisante comme d'habitude, envoie ses huissiers et sanctionne les agents qui refusent par exemple de faire le travail de ceux qui sont en grève. La direction régionale s'est même déplacée en personne pour faire la morale à l'encadrement qui ne se montrerait pas assez zélé contre les

agents !

Vendredi 22 avril, une centaine de postiers se sont invités au comité technique paritaire, prévu pour ce plan de suppression d'emplois dans les locaux de la direction régionale, dans l'immeuble du CRSF (Chèques postaux) de Bordeaux. Ils ont envahi la salle et les organisations syndicales ont refusé de siéger. Les agents du centre ont exprimé en direct leur colère en affirmant, entre autres, que les

374 millions d'euros de bénéfices devaient servir aux emplois et qu'il n'était pas question qu'ils fassent les frais des plans d'économies de La Poste. Pour finir, les postiers ont retenu fermement dans la salle pendant quelques dizaines de minutes les membres de la direction qui croyaient que la réunion était terminée. Ils sont finalement partis en promettant de s'inviter pour la prochaine encore plus nombreux !

Suite à cette mobilisation, lundi 25, la direction du centre a modifié son plan : elle propose 38 suppressions d'emplois au lieu de 51 mais compte récupérer les heures de repos compensateurs que les agents gagnent en travaillant le dimanche soir. Mais 38 suppressions d'emplois avec en plus le vol de nos repos compensateurs, cela reste tout autant inacceptable !

Correspondant LO

• Banlieue de Grenoble (Isère)

Fin de grève chez les postiers

La direction de La Poste avait profité du regroupement de deux bureaux de la banlieue de Grenoble, Saint-Égrève et Saint-Martin-le-Vinoux, pour tenter de supprimer des postes de facteurs et imposer une dégradation de leurs conditions de travail. Mais c'était sans compter sur la mobilisation des facteurs de ces deux bureaux.

La grève, qui a commencé le 29 mars, a pris fin mardi 19 avril suite à un recul partiel de la direction. Celle-ci a accepté

d'accorder six minutes en plus par tournée sur les quinze minutes que les grévistes réclamaient, ce qui limite le nombre de postes perdus à deux. En effet, le nouveau chronométrage des tournées avait été calculé au plus juste par la direction, ce qui conduisait à la suppression de 4,5 postes. Concernant les RTT, elle renonce à imposer quoi que ce soit : les facteurs pourront continuer à les prendre quand ils le veulent tout au long de l'année. Le prélève-

ment des jours de grève sera étalé à raison de deux jours par mois, les dimanches n'étant pas décomptés, ni le jour de négociation.

Même si les facteurs de ces deux bureaux n'ont pas obtenu tout ce qu'ils voulaient, cette grève leur a permis de bien se connaître. La direction ne pensait pas qu'ils seraient si solidaires dans la grève. Tous restent bien décidés à remettre ça si la direction s'avisait de revenir à la charge.

Correspondant local

• Avril 1915

Le massacre des Arméniens de l'Empire ottoman

Le 24 avril 1915, les gouvernants de l'Empire ottoman faisaient arrêter à Constantinople (aujourd'hui Istanbul) plusieurs centaines d'intellectuels et notables arméniens. Cette rafle ouvrait la vague de déportations massives et de massacres qui allaient frapper la communauté arménienne de l'empire. En deux ans, plus d'un million de civils arméniens, peut-être un million et demi, allaient périr dans des conditions effroyables, victimes du premier grand massacre de peuple d'un 20^e siècle qui allait en compter beaucoup.

Déclin de l'Empire ottoman et montée des nationalismes

Le dépeçage de l'Empire ottoman était un des enjeux de la guerre mondiale déclenchée en 1914, tout comme il avait été l'enjeu d'une bonne part des conflits qui en avaient été les signes annonciateurs. Les puissances d'Europe occidentale, en pleine soif de conquêtes, lorgnaient les dépouilles de cet empire qui accumulait le retard économique et dont la puissance militaire appartenait au passé. Ses nombreuses minorités nationales, qui pendant des siècles y avaient coexisté relativement pacifiquement, devenaient autant d'enjeux.

Autriche-Hongrie, Russie, Allemagne, France, Angleterre, se proclamèrent au cours du 19^e siècle et au début du 20^e les protectrices de la liberté des minorités grecques, serbes, bulgares... et en général des minorités chrétiennes de l'empire. Après l'indépendance de la Roumanie, de la Serbie et du Monténégro, l'autonomie de la Bulgarie, l'occupation de la Bosnie-Herzégovine par l'Autriche-Hongrie, ce fut en décembre 1912 la première guerre balkanique. Face à une ligue militaire regroupant la Russie, la Serbie, la Grèce, la Bulgarie, l'Empire ottoman perdit la Macédoine et disparut quasiment d'Europe.

Des Balkans à l'Anatolie, l'exacerbation des nationalismes creusait un véritable fossé de sang entre les peuples. Au printemps 1914 une enquête internationale sur les atrocités des guerres balkaniques constata : « *Toujours et partout le même (but) fut l'extermination complète d'une population allogène* », citant par exemple des témoignages de soldats grecs : « *Nous n'avons fait qu'un petit nombre de prisonniers et les*

avons tués, car tels sont les ordres que nous avons reçus, afin que cette sale race bulgare ne puisse pas renaître. » Et la commission de conclure à propos des Balkans : « *Les Turcs y furent les chrétiens, les Bulgares furent les Grecs et les Turcs, les Grecs et les Turcs furent les Bulgares, les Albanais furent les Serbes.* » La « purification ethnique », déjà, était une sinistre réalité.

Cependant, dans l'empire en décomposition, naissait un nationalisme qui n'était plus ottoman mais basé sur la composante majoritaire en Anatolie : les Turcs. Le mouvement Jeune Turc, basé sur les jeunes officiers de l'armée ottomane, après un coup d'État en 1908, contraignit le sultan Abdulhamid à octroyer une Constitution, puis il contrôla totalement le pouvoir. Le mouvement était lui-même hostile à la reconnaissance des droits des minorités nationales, dans lesquelles il voyait autant d'agents possibles des puissances.

De la guerre mondiale au massacre des Arméniens

Le mouvement nationaliste arménien s'était développé à la fin du 19^e siècle autour de deux partis : le parti Hentchak, regroupant plutôt des intellectuels, et le parti Daschnak, de loin le plus influent après 1895 et qui allait devenir en 1907 membre de la Seconde Internationale.

Avant même les massacres d'avril 1915, il y eut ceux des années 1895-1896. En réponse aux manifestations des partis arméniens, un véritable pogrom fut orchestré par Abdulhamid. Entre 100 000 et 300 000 Arméniens furent massacrés.

En entrant dans la guerre mondiale, l'armée ottomane était donc déjà bien rodée aux massacres de minorités. Face aux puissances de l'Entente – France, Angleterre, Russie –, l'empire s'allia à l'Autriche-Hongrie et à l'Allemagne. La minorité arménienne, de religion chrétienne, nombreuse en Anatolie, était suspectée d'être l'alliée des Russes. En janvier 1915, l'armée ottomane subit une terrible défaite face à l'armée russe à Sarikamis, sur le front du Caucase. Des dizaines de milliers de soldats turcs trouvèrent la mort. Menacé d'une déroute militaire, le pouvoir se raidit à Constantinople, où il était concentré entre les mains d'une fraction ultra-nationaliste issue des Jeunes Turcs avec

Talaat comme ministre de l'Intérieur, Djemal comme ministre de la Marine, Enver comme ministre des Armées.

La rafle du 24 avril 1915 annonçait le début du massacre. Le gouvernement accusa la communauté arménienne de trahison, de pactiser avec l'ennemi russe, en particulier avec les Arméniens de Russie engagés dans l'armée du tsar ou dans des « corps de volontaires arméniens » recrutés en Transcaucasie. Femmes, enfants, vieillards, civils adultes furent systématiquement arrêtés et déportés. Le gouvernement Jeune Turc ne parlait officiellement que de « déplacements » vers le sud du pays. La vague de déportations et de massacres eut son point culminant entre mai et août 1915 mais se prolongea encore deux longues années. Trois vilayets (provinces administratives de l'Empire ottoman), furent au cœur de la tourmente : Erzerum, Van et Bitlis. Le gouvernement donnait trois jours aux déportés pour rejoindre les convois, encadrés par la gendarmerie et l'armée. Souvent les hommes étaient séparés des femmes et des enfants et fusillés à quelques kilomètres de leur domicile. Les convois étaient censés rejoindre Alep, en Syrie. Mais ce fut une véritable course à la mort : fusillades des traîtres, extermination massive au bord des fleuves, l'Euphrate en particulier, ou le long des défilés comme à Kemag-Bogaz près d'Erzincan, viols et massacres perpétrés par des brigands recrutés par le pouvoir. On retrouvait dans les fleuves des grappes de personnes ficelées par quatre ou cinq. Les convois étaient privés d'eau et d'alimentation. Des dizaines de milliers de civils affamés, nus, périrent durant leur déportation. Seuls quelques milliers parvinrent à atteindre Alep, devenue la plaque tournante de la déportation vers Deir-é-Zor et le désert de Syrie, où furent massacrés les derniers survivants.

Selon les estimations ce sont au total entre 1 million et 1,5 million de civils qui périrent dans des conditions atroces, sur une population arménienne d'Anatolie qui comptait en 1914 entre 1,8 et 2,1 millions d'habitants.

Un massacre planifié

Encore aujourd'hui, les gouvernants turcs minimisent le massacre, déclarant que tout au plus 200 000 à 300 000 Arméniens sont morts, et qu'ils ont

été victimes de la guerre au même titre que les deux millions de Turcs qui périrent durant la guerre de 1914-1918. Mais la décision d'exterminer la population arménienne en tant que telle avait bien été prise dans les milieux dirigeants. Dans une correspondance, l'ambassadeur allemand d'alors à Constantinople, Wangenheim, cite le ministre de l'Intérieur Talaat, déclarant ouvertement que le pouvoir « *voulait profiter de la guerre mondiale pour en finir radicalement avec les ennemis intérieurs (les chrétiens autochtones) sans être gêné par l'intervention diplomatique de l'étranger* ». Talaat devenait plus explicite encore dans un télégramme daté du 15 septembre 1915 et envoyé à la Préfecture d'Alep : « *Il a été précédemment communiqué que le gouvernement (...) a décidé d'exterminer entièrement tous les Arméniens habitant en Turquie. (...) Sans égard pour les femmes, les enfants et les infirmes, il faut mettre fin à leur existence.* » Une minorité de Turcs passèrent pourtant outre, réprochèrent ces massacres et vinrent en aide aux populations civiles alors que le risque était énorme d'être soi-même considéré comme un traître.

Le massacre des Arméniens s'apparentait à une véritable « purification ethnique » de l'Anatolie. Vaincu au sortir de

la guerre, l'Empire ottoman disparut. L'Anatolie fut partagée entre les puissances victorieuses. Il fallut la guerre menée par les armées de Mustafa Kemal pour jeter dehors les armées impérialistes et établir une Turquie indépendante. Celle-ci hérita du nationalisme turc exclusif du mouvement Jeune Turc. Les Grecs d'Anatolie en particulier, après avoir été mobilisés sur place par l'armée grecque, furent massacrés ou expulsés lorsque celle-ci fut écrasée par les armées kémalistes.

La Turquie indépendante naquit ainsi sur la base d'une négation totale des droits des minorités nationales arménienne, grecque, kurde, etc. et du dogme de son unicité ethnique. Aujourd'hui encore, le gouvernement d'Ankara en est l'héritier, dans sa politique à l'égard des minorités comme dans son refus de reconnaître les massacres commis par ses prédécesseurs. Quant aux puissances impérialistes européennes, par la façon dont elles ont dépecé l'Empire ottoman en attisant les oppositions nationales, elles ont une grande part de responsabilité dans la somme de haines et de conflits accumulés, des Balkans à l'Anatolie et au Caucase et du Caucase au Moyen-Orient.

Stéphane HENIN

Au sommaire de Lutte de Classe n° 88 avril-mai 2005

- **Non à leur projet de Constitution**
- **L'enseignement public moins soumis aux besoins des élèves qu'à ceux des gouvernements**
- **Liban**
Un pays au cœur des crises du Moyen-Orient
- **Afghanistan**
Entre l'occupation impérialiste et la loi des seigneurs de la guerre
- **Grande-Bretagne**
Le 5 mai, une élection sans enjeu pour les travailleurs
- **États-Unis**
Le « modèle américain » d'assurance maladie : une monstruosité
- **Tribune**
Référendum : non... aux confusions, illusions et désillusions



• Togo

Nouvelle mascarade électorale

Depuis le dimanche 24 avril, jour de l'élection présidentielle au Togo, les manifestations antigouvernementales se sont multipliées un peu partout et surtout dans les quartiers populaires de la capitale, Lomé. Elles ont été violemment réprimées par l'armée. La population est descendue dans la rue pour exprimer sa colère face à la fraude électorale massive orchestrée par le gouvernement et son candidat, Faure Gnassingbé. En février dernier, celui-ci avait tenté d'accéder au pouvoir par un coup d'État militaire, suite à la mort de son père, le dictateur Gnassingbé Eyadéma. Maintenant, au terme d'une mascarade électorale, il « légalise » son coup d'État, donne une couverture « démocratique » à son pouvoir dictatorial et se proclame président élu avec plus de 60 % des suffrages !

En février, face aux manifestations, aux émeutes dans le pays qui avaient fait plusieurs

dizaines de morts, et aux pressions internationales, le fils du dictateur avait été contraint de lâcher du lest et de quitter momentanément le devant de la scène, tout en promettant d'organiser des élections présidentielles. Cependant, Faure Gnassingbé gardait toutes les prérogatives d'un véritable chef d'État, ayant la haute main sur l'armée qui continuait à réprimer violemment les manifestations.

Des élections présidentielles truquées

Les apparences ainsi sauvegardées, chefs d'État africains, gouvernement français, et Union européenne levèrent les sanctions contre le Togo qui redevenait un peu plus « respectable » et « fréquentable ». Pourtant, rien n'avait changé : même appareil d'État dictatorial, même armée qui réprime, même gendarmerie qui torture. Mais le gouvernement togolais avait désormais l'aval des puissances européennes et des puissances régionales africaines pour

« organiser une élection présidentielle ». Peu importe si Gilchrist Olympio, le leader du principal parti d'opposition, l'Union des forces de changement (UFC), a été écarté des élections parce qu'il était en exil ! L'UFC a trouvé un autre candidat de rechange, tandis que deux autres candidats (dont l'un a jeté l'éponge avant le scrutin) faisaient office de figurants.

Élections présidentielles ou pas, Faure Gnassingbé était bien décidé à garder le pouvoir et à tout faire pour que l'issue du scrutin qu'on lui avait imposé lui soit favorable. Après avoir demandé en vain le report des élections, l'opposition joua le jeu et participa à cette mascarade électorale, tout en sachant que les dés étaient pipés.

Conseillé par ses pairs, les dictateurs africains du Niger et du Burkina, mais aussi par ses protecteurs, la France et l'Union européenne, Faure Gnassingbé avait donc les mains libres et a pu réviser les listes électorales à son avantage. Il a refusé d'inscrire sur les listes des électeurs issus des quartiers favorables à l'opposition, tout en multipliant les électeurs fictifs dans les quartiers qui lui étaient acquis. Le ton était donné. Les semaines qui ont précédé les élections présiden-

tielles, au mois d'avril, ont donc été émaillées d'affrontements violents entre opposants et nervis partisans de la dictature, appuyés par l'armée qui a tiré à plusieurs reprises sur la foule, faisant plusieurs morts et des dizaines de blessés.

Fraudes massives, bourrages d'urnes et hold-up électoral

Tant qu'à frauder, autant le faire massivement. C'est ainsi que durant toute la journée du dimanche 25 avril, les bourrages d'urnes se sont multipliés, les opposants ont été empêchés de vérifier le bon déroulement du scrutin, les militaires ont quadrillé les quartiers populaires des grandes villes, passant à tabac ici et là les manifestants de l'opposition, tirant même sur la foule des électeurs. TV5 a diffusé des images édifiantes où l'on voit des militaires tirer des gaz lacrymogènes dans un bureau électoral de Bé, quartier populaire de Lomé, et fief de l'opposition, le soir du dépouillement. Au moment où la foule s'enfuyait, prise de panique, les militaires portaient tranquillement avec les urnes sous le bras ! Ailleurs d'autres militaires ont tout simplement brûlé les urnes. Des habitants montraient des bulletins de vote à

moitié calcinés, portant la mention de vote en faveur de l'opposition.

Ne reculant devant rien, Faure Gnassingbé a même accusé l'opposition de fraudes massives pour mieux se dédouaner... ! Tandis que le gouvernement français, lui, a été « satisfait » du « bon déroulement » de l'élection présidentielle si l'on en croit le porte-parole du Quai d'Orsay ! On ne critique pas un gouvernement « ami ».

La population a manifesté sa colère dans les quartiers de la capitale, dressant des barricades ici et là pour protester contre le hold-up électoral que vient de réaliser Faure Gnassingbé avec la complicité de la France.

Depuis plusieurs semaines, la population laborieuse du Togo exprime son ras-le-bol de la dictature dans la rue. La répression brutale des forces de l'ordre, les descentes de l'armée, lundi 25 avril, dans certains quartiers populaires de Lomé, le passage à tabac de militants de l'opposition, les nouveaux heurts mardi 26 dans les rues de la capitale, n'ont toujours pas brisé sa détermination. Et elle n'a pas dit son dernier mot.

René CYRILLE

• Maroc

Les six mineurs d'Imini libérés !

Le 18 avril, la cour d'appel de Ouarzazate a enfin rendu un verdict libérant les six mineurs syndicalistes qui avaient été condamnés en première instance à dix ans de prison ferme, pour « entrave à la liberté du travail et coups et blessures ayant entraîné la mort sans intention de la donner ».

Le 15 avril 2004, la direction des mines de manganèse d'Imini, près de Ouarzazate, avait organisé une provocation visant à briser la grève des mineurs, mobilisés depuis un an et demi contre la réduction de 50 % de leur salaire. Le directeur avait recruté, moyennant 200 dirhams (environ 20 euros) quelque 120 jeunes et les avait emmenés en camion sous prétexte de tourner un film dans la mine. En fait, sous l'œil bienveillant des autorités locales et de la police, la direction avait tenté de briser la grève en attaquant les mineurs à l'aide de cette milice improvisée et en grande partie bernée. À la suite de cette agression, un des membres de la milice, blessé, était décédé le lendemain à l'hôpital dans des circonstances obscures, liées apparemment à son état diabétique.

Quelques jours après les faits, 23 membres du commando avaient déposé une plainte contre le directeur de la mine pour escroquerie et abus de confiance. Sans suite... Les seuls témoignages retenus par le

tribunal qui avait condamné les mineurs étaient à charge, et se sont depuis révélés être des faux, obtenus par la direction de la mine contre 3 000 dirhams (300 euros). Les témoins en question se sont finalement rétractés devant la cour d'appel et devant deux autres personnes qui ont raconté comment ils avaient refusé d'être des faux témoins.

La direction des mines, bien qu'ayant licencié le directeur de l'époque en arguant de malversations, continue ses attaques contre les militants syndicaux libérés en les accusant cette fois de vol... Par ailleurs, les menaces pèsent toujours sur l'emploi des mineurs d'Imini et leurs familles. Celles-ci ont été récemment chassées de leur village, Boutazoulte, et parquées dans les baraques du village de Timkit au milieu des fumées de manganèse qui émanent de l'unité de traitement.

Il reste que, devant l'exposé des faits et en présence de nombreux ouvriers du village et soutiens des mineurs, la cour d'appel a transformé la condamnation en deux ans avec sursis et les mineurs emprisonnés ont été libérés. C'est un succès, dû sans aucun doute à la solidarité qui les a entourés et au bruit qu'a fait l'affaire.

Viviane LAFONT

• Espagne

Quand un serviteur du pape en appelle à la désobéissance civile

Le 21 avril dernier, le Congrès des députés de Madrid, l'équivalent de notre Chambre des députés, a voté le projet de loi autorisant le mariage entre homosexuels et leur ouvrant le droit à l'adoption. Si le Sénat entérine cette loi, l'Espagne sera ainsi, le premier pays européen à donner aux personnes de même sexe le droit d'adopter des enfants et elle rejoindra les Pays-Bas et la Belgique pour le mariage entre personnes de même sexe.

On s'en doute, cela n'a pas l'heur de plaire aux représentants de l'Église catholique. Ils partent en guerre contre « la destruction de la famille », « la dissolution de l'ordre social », « la consécration du péché » et même... « l'ouverture de la porte à la polygamie et à la polyandrie ».

Mais le pompon revient au cardinal Trujillo, le président du conseil pontifical pour la famille, c'est-à-dire un des grands pontes de l'entourage du nouveau pape. Lui, il en appelle



à « l'objection de conscience ». Et de préciser sa pensée : « Je parle de toutes les professions qui auraient un lien avec l'application de la loi : elles doivent exercer la même objection de conscience demandée aux médecins et infirmières contre un crime comme l'avortement ». Et de leur ordonner « Ceci n'est pas facultatif : tous les chrétiens doivent être prêts à payer le prix le plus élevé incluant aussi la perte de l'emploi ». À quand la demande à ses ouailles de se faire dévorer par les lions dans l'arène ?

Enfin, le pontife justifie sa position : « On ne peut pas dire qu'une loi a raison seulement parce qu'elle est la loi. » Là, on ne peut qu'espérer que tous ceux qui souffrent de lois qui attentent à leur liberté et leur dignité l'entendent et, notamment, les femmes qui en Pologne ou au Portugal risquent leur vie parce que, sous la pression de curés d'un autre âge, la législation continue d'interdire l'interruption volontaire de grossesse.

Sophie GARGAN

• Irak

Les tortionnaires américains se disculpent eux-mêmes

Des associations américaines de défense des droits de l'homme, dont Human Rights Watch (HRW) protestent contre les conclusions de l'enquête interne du Pentagone (le ministère américain de la Défense) portant sur les tortures infligées à des prisonniers irakiens par des soldats américains dans la prison d'Abou Ghraib, il y a un an. En effet, quatre officiers supérieurs américains, dont le général Ricardo Sanchez qui commandait à l'époque du scandale les forces militaires américaines en Irak, ont été mis hors de cause.

Reed Brody, le conseiller juridique de l'association Human Rights Watch, qui a publié samedi 23 avril un rapport intitulé « *S'en sortir après la torture ?* », a déclaré : « *L'Armée américaine est incapable de mener une investigation sur elle-même. Si*

les États-Unis veulent effacer la tache d'Abou Ghraib, ils doivent s'intéresser à ceux qui ont ordonné les mauvais traitements. » Que le Pentagone se disculpe suite à une enquête menée par lui-même n'a rien de très étonnant. Le scandale, suscité il y a plus d'un an par

la publication de photos de prisonniers irakiens torturés, avait contraint le pouvoir américain à condamner publiquement ces pratiques barbares. Depuis, liées à 350 cas de tortures répertoriées en Irak et en Afghanistan, des procédures administratives et pénales ont été lancées contre 125 militaires essentiellement de « simples » soldats. Concernant Abou Ghraib, six personnes ont été condamnées par une cour martiale à des peines allant de six mois à dix ans de prison. Mais, comme le souligne Anthony Romero, le directeur de l'American Civil Liberties Union (Syndicat américain des libertés civi-

les) : « *Le gouvernement ne peut pas ignorer le caractère systématique des tortures qui implique la chaîne de commandement militaire jusqu'au sommet.* »

En effet ce sont bien les dirigeants de l'armée et les dirigeants politiques qui ont pris consciemment la responsabilité des violences, des crimes de toutes sortes, des massacres de populations civiles qu'entraînent la guerre et l'occupation militaire. La pratique de la torture est la conséquence directe de ce type de guerre coloniale menée en fait contre tout un peuple, et cette barbarie n'est pas spécifique à l'armée améri-

caine. Durant la guerre d'Algérie, l'armée française a pratiqué également la torture, et a amnistié, dès 1962, les généraux de l'armée française pour tout ce qu'ils avaient pu commettre auparavant, pour tous les « *faits commis dans le cadre des opérations de maintien de l'ordre dirigées contre l'insurrection algérienne* ».

En exonérant les responsables, l'armée et les autorités américaines se situent dans une longue tradition. Les Donald Rumsfeld, Bush et autres hauts responsables de l'État américain ne risquent guère d'être inquiétés.

Aline RETESSE

• États-Unis

Les profits atteignent des records

« En 2004, plus de 1 000 milliards de dollars (soit environ 770 milliards d'euros) de profits sont allés dans les coffres des grandes sociétés. C'est presque 10 % de toute la richesse produite en biens et en services (aux États-Unis). Selon les économistes qui étudient ces chiffres, c'est la plus grosse proportion du Produit National Brut qui va aux profits en 76 ans. Et ce record doit être comparé à un autre : la proportion de ce même PNB qui va aux salaires et avantages sociaux est la plus basse depuis 1929.

La classe capitaliste est engagée dans le vol à grande échelle, et ce sont les travailleurs qui se font rançonner.

Nos salaires sont réduits à presque moins que le nécessaire (...). Il n'y a, aujourd'hui, que 21 % des travailleurs qui peuvent être assurés de toucher une pen-

sion lorsqu'ils partiront à la retraite, contre 38 % il y a 25 ans. Dans l'industrie privée, il n'y a que 56 % des salariés qui ont une couverture médicale, contre 69 % il y a 25 ans. Et pour les retraités, c'est bien pire. En 2004, il n'y avait que 36 % des grandes compagnies qui assuraient une couverture médicale à leurs retraités, contre 66 % de ces compagnies en 1998.

Pourquoi la situation empire-t-elle ainsi et si vite ? Parce que la voracité des capitalistes dans leur recherche des profits n'a pas de limites. (...)

Ce qui les fera reculer, ce n'est ni les arguments, ni les plaintes, ni les demandes polies : c'est seulement le rapport de forces ».

(Extrait de l'éditorial du bimensuel trotskyste américain *The Spark*, du 21 mars)

• Île de la Réunion

Des ouvriers thaïlandais embauchés pour 200 euros par mois

L'annonce de l'arrivée de 150 soudeurs thaïlandais payés 200 euros par mois pour travailler sur le chantier de l'extension de la centrale thermique de Gol, à Saint-Louis, dans le sud de l'île de La Réunion, a provoqué un véritable tollé.

Plusieurs dizaines de militants du mouvement des chômeurs « Agi pour nou tout », ont manifesté le 15 avril devant le chantier pour dénoncer l'attitude scandaleuse d'Ansaldo, l'entreprise italienne retenue pour ce marché, qui a décidé d'employer des ouvriers payés avec des salaires honteux, ce qu'elle n'aurait pas pu imposer à des soudeurs réu-

nionnais. Selon la Direction du travail, les soudeurs réunionnais au chômage seraient au nombre de 650. Et dans le sud de l'île, où se trouve le chantier, 45 % de la population en âge de travailler ne trouve aucun emploi. C'est dire que cette affaire choque fortement de nombreux travailleurs, indignés par les agissements scandaleux de ces patrons, aussi bien envers les ouvriers thaïlandais que réunionnais.

Ansaldo intervient sur tous les continents pour installer des chaudières, entre autres choses. Ici, elle a sous-traité le travail à l'entreprise Emco qui explique que l'appel d'offres ne spécifiait pas qu'elle se devait d'embaucher de la main-d'œuvre locale. Et son représentant ajoute : « *Pourquoi les ouvriers thaïlandais ? Tout simplement parce qu'ils possèdent la qualification professionnelle pour ce type de chantier (...)* Les ouvriers thaïlandais sont des ouvriers fiables, dévoués, très professionnels. C'est une main-d'œuvre très peu onéreuse. On ne va tout de même pas aller chercher des soudeurs à Monaco ! Comme toute entreprise nous avons des critères de rentabilité ». On ne peut être plus clair... et plus cynique !

Après l'annonce de l'embauche des ouvriers thaïlandais, nombre d'interventions ont eu lieu de la part des responsables de la Direction du travail et de l'emploi (DDTE) ou du préfet de région, des gens bien informés du dossier. Ce sont en fait tous ces responsables qui donnent leur aval à de tels appels d'offres et qui ensuite, lorsque le scandale est

mis sur la place publique, font mine de s'indigner devant de telles pratiques salariales.

La DDTE et la préfecture ont finalement déclaré qu'il n'était pas question de payer les ouvriers thaïlandais à 200 euros par mois et que, comme le stipule un article du Code du travail : « *Tout salarié étranger exerçant sur le sol français bénéfice des dispositions législatives en vigueur.* » Et d'ajouter que ces ouvriers ne pourraient donc pas être payés en dessous du smic. Mais de là à vouloir imposer quoi que ce soit à Emco et à Ansaldo, il y a un pas que tous ces hypocrites ne franchiront pas forcément, à moins d'y être aidés par une forte réprobation publique.

Il faut aussi noter la démagogie raciste de certains élus de droite du sud de l'île qui, pour donner l'impression qu'ils agissent dans cette affaire, auraient selon le *Journal de l'île* du 14 avril, demandé aux hôtels et pensions de la place « *de fermer la porte de leurs établissements aux indésirables thaïlandais* ».

Les travailleurs de la Réunion ne peuvent se laisser abuser par tous ces individus. Ils doivent dénoncer les agissements de ces patrons ainsi que de tous ceux qui les soutiennent et les aident. Il doivent aussi dans le même temps, dénoncer l'exploitation forcée des travailleurs thaïlandais, en exigeant et en contrôlant que leur soit bien payé le tarif salarial en vigueur.

Correspondant local

• Paludisme

Un fléau pour les plus pauvres de la planète

De un à trois millions de personnes frappées par le paludisme périssent chaque année, principalement des enfants de moins de cinq ans. 90 % d'entre elles vivent en Afrique noire dans les contrées les plus démunies de la planète. Année après année leur nombre augmente. Le taux d'infection aurait progressé de plus de 50 % ces cinq dernières années.

En 1998, une action internationale avait été engagée par l'Organisation Mondiale de la Santé, soutenue par la Banque Mondiale, pour éradiquer cette maladie. Cinq ans plus tard, 53 chefs d'États africains réunis au Nigéria s'engageaient à réduire

de moitié la mortalité provoquée par le paludisme.

Les résultats prévus ne sont pas au rendez-vous. La faute, dit-on, en incomberait à la résistance de plus en grande du parasite transmis par les moustiques et cause de l'infection, aux médicaments antipaludéens classiques. Comme si on ne connaissait pas ce phénomène d'accoutumance, que les chercheurs seraient capables d'anticiper.

Un nouveau médicament efficace et commode à administrer par voie orale a été mis au point par une équipe de chercheurs de l'École de médecine et d'hygiène de Londres. Seul pro-

blème : « *Le coût de ce produit est un obstacle qui risque d'en bloquer l'accès à tous ceux qui en auraient besoin à moins d'en réduire le prix de façon conséquente (...)* en faisant jouer la concurrence », a déclaré le médecin dirigeant de l'équipe de recherche.

Finalement, ce « serial killer » (ce « tueur en série ») que dénoncent les affiches qui font campagne contre le paludisme n'est pas tant ce moustique propagateur de la maladie que la loi du fric. Comme à chaque fois dans des cas semblables !

Alain VALLER